

BAROMÈTRE DE LA MICROFINANCE 2010

CONVERGENCES
2015

SOUTENU PAR :
afd
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



1^{ère} Edition

Éditorial

Frédéric Roussel
Fondateur d'ACTED

58% des Français déclarent ne pas connaître la microfinance, et seuls 7% savent précisément de quoi il s'agit. Pourtant, ils sont 72% à souhaiter que le microcrédit se développe en France, et près de 20% pourraient prêter à un organisme de microcrédit. Ces chiffres, extraits du sondage exclusif effectué pour ce baromètre, confirment que, après un développement spectaculaire ces 15 dernières années, la microfinance, consacrée par un prix Nobel au Professeur Yunus en 2006, devient populaire en France, mais y reste encore mal comprise.

Il nous a donc semblé utile, à l'occasion du 3^{ème} forum Convergences 2015, de préparer un premier baromètre de la microfinance, avec un triple objectif : d'abord, apporter une contribution au chiffrage de l'effort français dans la microfinance, aussi bien dans les pays du Sud qu'en France ; faire un point sur son image dans l'opinion publique ; enfin, éclairer certains de ses aspects les plus significatifs.

Le premier objectif est donc de consolider la contribution des acteurs français à la microfinance. Les chiffres montrent que les financements pour le Sud, après une croissance rapide, plafonnent en 2009 à 270 M€, un total modeste à l'échelle mondiale. En France par contre, le microcrédit accélère sa croissance, puisque le total des microcrédits professionnels extrabancaires et personnels a presque triplé en 3 ans, atteignant 63 M€ en 2009.

L'image d'une microfinance qui devient populaire, mais reste encore mal comprise, se reflète dans les sentiments qu'elle inspire. 70% des personnes interrogées pensent que le microcrédit aide ses clients et pourtant 47% pensent qu'elle a un impact limité, 33% qu'elle peut même être dangereuse. Une ambiguïté qui est au fond le reflet de la dualité de la microfinance, entre performance sociale et financière.

Nous avons donc fait appel à des experts et praticiens pour éclairer l'état de la microfinance aujourd'hui, avec son potentiel, ses succès mais aussi ses risques. Des contributions qui sont autant de directions vers lesquelles aller et favoriser une nécessaire convergence des initiatives et des ressources.

Nous remercions chaleureusement les membres du comité de pilotage du baromètre, et sommes reconnaissants aux acteurs français de la microfinance qui ont accepté de participer à cette enquête. En espérant que cette publication apportera un éclairage utile sur la microfinance française et suscitera des vocations, nous vous souhaitons une bonne lecture et vous donnons rendez-vous dans un an pour la deuxième édition.



Définition de la microfinance

La microfinance est le moyen de mettre des systèmes financiers au service des pauvres n'ayant pas accès aux institutions financières classiques. Les pauvres constituent la vaste majorité de la population dans la plupart des pays en développement.

Or un nombre considérable d'entre eux n'ont toujours pas accès à des services financiers de base (...).

Les pauvres ont besoin de toute une gamme de services financiers et non pas seulement de prêts (...). Selon la situation dans laquelle ils se trouvent, les pauvres peuvent avoir besoin non seulement de crédits, mais

aussi d'instruments d'épargne, de services de transfert de fonds et d'assurances (...).

La microfinance est un instrument puissant de lutte contre la pauvreté. L'accès à des services financiers viables permet aux pauvres d'accroître leurs revenus, de se doter d'actifs et de se protéger dans une

certaine mesure des chocs extérieurs. La microfinance permet aux ménages pauvres de ne plus avoir à lutter au quotidien pour simplement survivre mais de faire des plans pour l'avenir et d'investir afin d'améliorer leur nutrition, leurs conditions de vie, et la santé et l'éducation de leurs enfants (...).

Extraits de : Principes clés de la microfinance, CGAP, 2007



Entretien

Maria Nowak
Présidente de l'Adie

PROPOS RECUEILLIS PAR
ADRIEN DE TRICORNOT,
LE MONDE ECONOMIE

“ Les besoins non couverts restent, pour le crédit à la création notamment, immenses. ”

▶▶▶ lire page 12

Sondage Ipsos



Que pensent les Français de la microfinance ?

▶▶▶ lire page 2 et 3

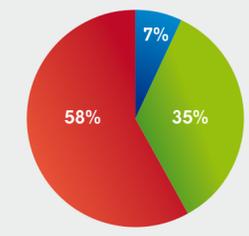
La microfinance et la lutte contre la pauvreté ▶ p. 2 Quelles limites à la dérive de la microfinance ? ▶ p. 3 Enquête : les investissements dans les pays en développement (PED) ▶ p. 4 Taux d'intérêt, une question d'ethnocentrisme ? ▶ p. 5 Enquête : les opérateurs et acteurs intermédiaires français dans les PED ▶ p. 6 La microfinance face aux conflits et aux catastrophes naturelles ▶ p. 7 Enquête : la microfinance en France en quelques chiffres ▶ p. 8 Les nouvelles ambitions de l'épargne solidaire ▶ p. 8 Quand le web s'empare du microcrédit ! ▶ p. 10 Aller plus loin ▶ p. 10

Sondage Ipsos

Que pensent les Français de la microfinance ?

La notoriété de la microfinance et du microcrédit en France

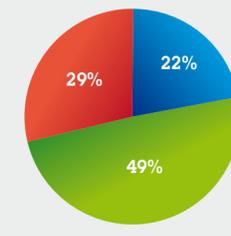
Personnellement, avez-vous déjà entendu parler de la microfinance ?



Sous Total (S/T) Oui 42%

- Oui, et vous savez précisément de quoi il s'agit
- Oui, mais vous ne savez précisément de quoi il s'agit
- Non

Personnellement, avez-vous déjà entendu parler du microcrédit ?



S/T Oui 71%

Le terme microcrédit bénéficie d'une notoriété nettement plus élevée que le terme microfinance, et dans l'esprit de nombreuses personnes, les deux notions se confondent. Ainsi, lorsqu'on demande aux Français s'ils ont déjà entendu parler de microfinance, moins d'un Français sur deux répond par l'affirmative (42%) et 7% savent précisément de quoi il s'agit. En revanche, lorsqu'on leur demande s'ils ont déjà entendu parler de microcrédit, les réponses sont plus tranchées : c'est le cas de 71% des interviewés, dont 22% qui indiquent savoir précisément de quoi il s'agit.

Fiche technique : Sondage effectué par Ipsos pour ACTED auprès de 1 049 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 16 ans et plus. Enquête réalisée par internet entre le 9 et le 13 avril 2010.

La microfinance : un outil efficace de lutte contre la pauvreté ?

En une trentaine d'années seulement, la microfinance a atteint une échelle remarquable : plus de 150 millions de personnes exclues des systèmes bancaires classiques ont aujourd'hui accès à des services financiers comme le microcrédit ou l'épargne.

Les microcrédits permettent aux clients de démarrer ou de faire prospérer leur activité : le plus souvent ils financent l'avance d'argent nécessaire pour acheter les marchandises de la micro-entreprise - c'est-à-dire le fonds de roulement -, parfois ils financent un investissement (outil, équipement). Les services financiers en général permettent aux clients de mieux gérer leurs revenus et de réduire leur vulnérabilité face aux aléas de la vie. L'objectif de lutte contre la pauvreté a été à l'origine de la création des institutions de microfinance (IMF) qui ont ainsi drainé des financements publics et créé des attentes fortes, tant pour leurs clients qu'au niveau macro-économique. Aujourd'hui, certains auteurs soulignent les limites de la microfinance et mettent en doute son impact sur le développement. Qu'en est-il réellement ? Que nous apprennent les études d'impact sur la contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement ?

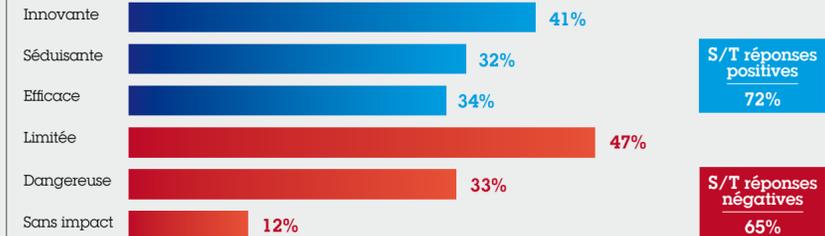
Le premier impact que l'on attend de la microfinance, compte tenu de ses objectifs, est au niveau de ses clients : leur situation économique et sociale s'améliore-t-elle réellement grâce aux services financiers que propose la microfinance ? Malgré les obstacles méthodologiques, la majorité des études sérieuses, menées à des années d'écart et sur dif-

férents continents, ont montré un impact significatif sur l'amélioration de la situation économique des clients. A titre d'exemple, au Bangladesh, une étude menée auprès d'un échantillon de plus de 5 000 ménages a montré que les clients de l'IMF BRAC, plus pauvres à l'origine que les non-clients au sein de cet échantillon, opèrent un rattrapage significatif sur le plan des revenus, de l'épargne et de la possession d'actifs et de terres. A Madagascar, une étude auprès du réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit de Madagascar (CECAM) a identifié une progression plus rapide du patrimoine et un taux de sortie de la pauvreté plus élevé chez les clients de ces IMF que chez les non-clients. Au Zimbabwe, une étude sur Zambuko Trust a démontré que les clients réussissaient mieux que les non-clients à accumuler des actifs directement utiles au ménage, comme un réfrigérateur ou un four. A quelques exceptions près, la majorité des études d'impact ont observé un impact fort de la microfinance sur le niveau de revenus, le niveau d'épargne et le patrimoine (actifs productifs et biens d'équipement personnels).

Si le constat d'un impact micro-économique positif est globalement partagé, certaines études vont même plus loin et mettent en évidence un effet de la microfinance sur l'amélioration d'indicateurs sociaux tels que l'éducation des enfants, la santé ou

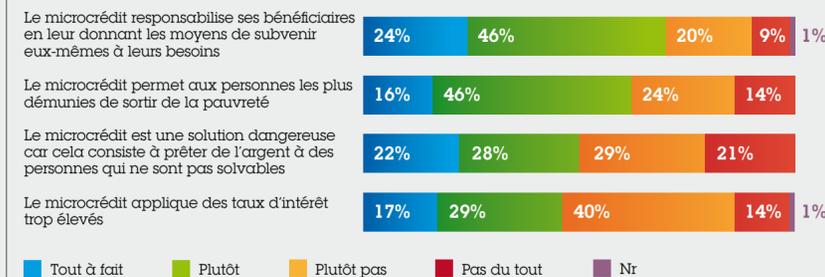
Est-ce que la microfinance est une solution pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion ? Comment ?

Plus précisément, d'après ce que vous en savez, diriez-vous que pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans le monde, la microfinance apparaît comme une solution ? (cité au total, deux réponses possibles)



Total supérieur à 100, deux réponses possibles

Pour chacune des propositions suivantes, dites-moi si elle correspond tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous pensez ?



- Tout à fait
- Plutôt
- Plutôt pas
- Pas du tout
- Nr

l'autonomie des femmes. Des études sur les IMF BRAC au Bangladesh ou FOCCAS en Ouganda en témoignent. Cependant, sur ce thème, les études sont moins unanimes : les résultats portant sur l'IMF First Macro Bank aux Philippines ne parviennent pas à montrer, à court terme, un impact significatif dans ces domaines. Au-delà de l'impact sur les clients, observe-t-on un impact plus global de la microfinance sur le développement d'une région, d'un pays ? La microfinance favorise la bancarisation de la population et l'on estime que les IMF représentent jusqu'à 5% de la collecte d'épargne et 10% du crédit à l'économie dans certains pays. Dans ces conditions, il est clair que la microfinance contribue significativement, à son échelle, au financement de l'économie. Pour autant, il est très difficile de démontrer de façon rigoureuse un impact à un niveau large, sur la croissance économique ou sur la réduction du taux de pauvreté d'un pays.

La microfinance favorise la bancarisation de la population et l'on estime que les IMF représentent jusqu'à 5% de la collecte d'épargne et 10% du crédit à l'économie dans certains pays.

L'absence de démonstration tient d'une part à des obstacles méthodologiques : les méthodes statistiques de mesure d'impact sont difficilement applicables au niveau macroéconomique. D'autre part, la microfinance n'est pas un remède universel : elle ne peut résoudre les problèmes d'accès aux soins ou à l'éducation des populations, ni apporter à elle seule une

réponse à la question du développement. Cette question est en effet tributaire aussi des politiques publiques, du progrès des libertés, de l'équité des règles du commerce mondial, etc. Après deux décennies d'enthousiasme, on pointe davantage aujourd'hui les limites de la microfinance et de son impact sur les clients. Certaines critiques soulignent l'utilisation de microcrédits pour des investissements non-productifs. Cet argument n'est que très partiellement valable dans la mesure où il est souvent artificiel, dans les économies en développement, de séparer consommation et activité économique puisque les mêmes biens (four, réfrigérateur, etc.) sont souvent utilisés à des fins privées et économiques ; et un microcrédit sera donc utilisé indifféremment pour la famille ou les micro-activités du client. Le risque de surendettement est en revanche une préoccupation forte du secteur. Cette situation peut se produire quand un emprunteur souscrit plusieurs prêts auprès d'IMF concurrentes, qui ne le savent pas. Pour nuancer ce point, il faut cependant rappeler que le surendettement (auprès de prêteurs informels) existait bien avant l'apparition de la microfinance. Il n'en demeure pas moins que les IMF ont aujourd'hui une responsabilité pour limiter ce risque et que c'est leur intérêt. Certaines, de plus en plus nombreuses, entament des actions d'éducation au crédit, s'efforcent de mieux adapter les produits aux besoins des clients ou participent à la construction de bureaux de crédit qui recensent les crédits en cours des différents prêteurs. Pour l'avenir, certaines évolutions pourraient permettre à la microfinance de maximiser son impact. Pour l'instant, les investissements dans les micro-entreprises se concentrent en

général sur des activités de survie (petit commerce, activité de transformation sommaire) offrant peu de possibilités d'expansion et de création d'emplois. S'il est vrai qu'à court terme, des millions de personnes n'ont pas accès à l'emploi salarié et trouvent auprès de la microfinance un appui nécessaire pour survivre, la microfinance doit également à son échelle contribuer au renforcement du tissu d'entreprises formelles en proposant des services plus adaptés aux PME. Enfin, si la microfinance n'est pas un outil adapté pour « les plus pauvres des pauvres » qui cherchent avant tout à satisfaire des besoins vitaux et manquent du minimum de stabilité nécessaire pour que le recours au crédit et à des services financiers leur soit utile, certains programmes de microfinance ont exploré la possibilité de partenariats avec des programmes sociaux afin de toucher une clientèle plus pauvre que celle qu'ils touchent actuellement. La microfinance, qui aujourd'hui permet à des populations vulnérables (situées juste en-dessous ou juste au-dessus du seuil de pauvreté) de mieux résister aux aléas de la vie et de développer leurs moyens de subsistance, peut ainsi utilement s'articuler avec d'autres politiques de développement et accroître encore sa contribution à la lutte contre la pauvreté.

ALIX PINEL, EN COLLABORATION AVEC SÉBASTIEN BOYÉ, JÉRÉMY HAJDENBERG, CHRISTINE POURSAT ET DAVID MUNNICH, LES AUTEURS DE L'OUVRAGE LE GUIDE DE LA MICROFINANCE - MICROCRÉDIT ET ÉPARGNE POUR LE DÉVELOPPEMENT, PARU AUX ÉDITIONS EYROLLES EN 2009
ÉGALEMENT PUBLIÉ DANS MEDIAPART LE 17 MAI 2010

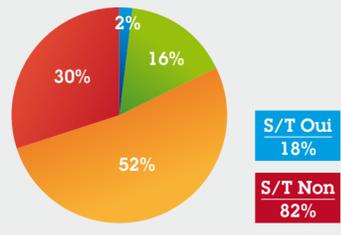
Comment concilier rentabilité et impact social ?

Les institutions de microfinance (IMF) s'adressent traditionnellement aux personnes dites « vulnérables » car issues des populations les plus pauvres d'un pays.

Pourtant, les taux d'intérêt des microcrédits qui leur sont attribués sont souvent élevés : si la moyenne se situe aux alentours de 35%, les taux peuvent s'élever à plus de 100% par an. Les niveaux de rentabilité qui en résultent peuvent être extrêmement élevés ce qui séduit aujourd'hui de nombreux investisseurs. Le constat est aujourd'hui sans appel : le modèle économique de la microfinance peut permettre l'atteinte simultanée de deux objectifs, d'une apparence contradiction, que sont l'accès aux services financiers par les plus pauvres et la maximisation du profit des actionnaires des IMF. Le constat est alarmant car la dérive est facile, en particulier par manque de supervision et d'encadrement. Muhammad Yunus ou encore Damian Von Stauffenberg, fondateur de l'agence de notation MicroRate, appellent à des solutions simples et pragmatiques comme la définition de limites de taux d'intérêt, de marge au-dessus du coût des ressources, de niveaux de rentabilité. Il conviendra alors de tenir compte des spécificités locales. Autre élément de débat : les financements privés, indispensables à la croissance des IMF, fixent des contraintes de rentabilité supérieures à celles des bailleurs de fonds tradi-

Prêts à s'engager ?

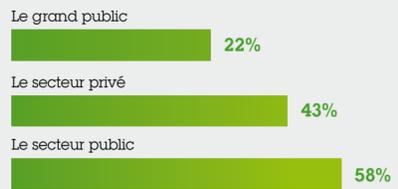
Dans les 12 prochains mois, envisageriez-vous de donner ou prêter de l'argent à un organisme qui octroie des microcrédits à des personnes aux revenus modestes qui n'ont pas accès au circuit financier classique ?



- Oui, certainement
- Oui, probablement
- Non, probablement pas
- Non, certainement pas

Qui doit financer ?

A votre avis, qui doit financer la microfinance ?



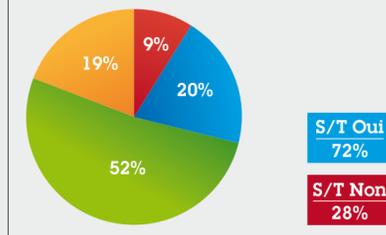
Un Français sur cinq (18%) serait prêt à donner ou prêter de l'argent à un organisme octroyant des microcrédits, une proportion qui s'élève à 29% parmi ceux qui connaissent ce système. Les personnes de plus de 45 ans ainsi que les catégories sociales aisées sont également un peu plus nombreuses à envisager une telle action.

A l'image du modèle de microcrédit en France, les Français jugent que la microfinance doit être fondé sur un partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

Total supérieur à 100, plusieurs réponses possibles

Les Français veulent que le microcrédit se développe davantage en France...

Pensez-vous que le système du microcrédit devrait se développer aussi à destination des personnes pauvres ou exclues socialement ou sans emploi vivant en France et qui souhaitent créer et/ou développer une activité ?



- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non, pas du tout

Près de trois Français sur quatre (72%) pensent que le microcrédit devrait se développer également en France, dont 20% qui en sont « tout à fait » convaincus. Les personnes ayant entendu parler de ce système sont encore plus nombreuses à souhaiter son développement en France (80%). L'octroi de microcrédits est perçu comme d'autant plus nécessaire que deux Français sur trois (64%) estiment qu'il leur serait difficile d'obtenir un crédit pour développer ou créer une activité en France. C'est encore plus le cas des employés (69%), des ouvriers (71%). Ces chiffres montrent à quel point l'accès au crédit paraît difficile aux Français dans leur ensemble, alors même qu'ils ne sont pas tous dans des situations de grande précarité.

Glossaire

- Accompagnants**
Personnes qui font un accompagnement professionnel des micro-entrepreneurs dans une ou dans plusieurs étapes du crédit (création d'entreprise, analyse budgétaire, etc.). En France, l'accompagnement est une composante importante du microcrédit ; il peut s'agir d'une action bénéfique ou d'une activité professionnelle.
- Bénéficiaires ou clients**
Les clients de la microfinance sont des micro-entrepreneurs, en général des personnes pauvres et exclues des systèmes financiers classiques.
- Centrale des risques**
Organe indépendant qui collecte et partage des informations sur l'historique des crédits et les habitudes de remboursement des individus. Il sert notamment aux banques, qui vérifient ainsi la solvabilité des clients potentiels. Pour la microfinance, ce système est très important, mais rarement mis en place.
- Crédit pour l'amélioration de l'habitat (produit de microfinance)**
Prêt individuel d'un montant peu élevé, à long terme et taux bas, pour construire ou rénover le logement petit à petit en fonction des besoins et des capacités financières du client.
- Crédit bail (produit de microfinance)**
Système de location d'une immobilisation d'exploitation (machines, matériels) permettant au locataire de racheter l'actif au terme du contrat pour une valeur fixée contractuellement. Pendant toute la durée du contrat, l'institution qui a financé l'achat du bien en reste propriétaire.
- Crédit individuel (produit de microfinance)**
Méthodologie de crédit où l'emprunteur reçoit un prêt en son nom propre. Très souvent il doit apporter des garanties physiques ou des cautions. Parfois l'épargne est une condition obligatoire pour l'octroi du crédit.
- Crédit solidaire ou crédit de groupe (produit de microfinance)**
Méthodologie de crédit où les emprunteurs forment des groupes (souvent de 5 à 20 personnes) qui n'apportent pas de garanties physiques mais se portent caution solidaire : en cas de défaillance de l'un des membres du groupe, les autres membres se substituent à lui. Dans un crédit solidaire, l'épargne est parfois obligatoire.

►►► suite page 4



naturelle prévaut : la recherche exclusive du profit. La conception et la mise en place d'outils spécifiques peuvent permettre de définir les niveaux de rentabilité avec plus de rationalité bien que dans les faits, de tels outils (par exemple : analyse de sensibilité du niveau de taux d'intérêt facturé au niveau de rentabilité servi aux actionnaires ou des comparaisons de rentabilité par rapport aux banques locales) ne soient que très peu utilisés. Le fameux cas Compartamos permet d'en illustrer l'usage. Cette IMF mexicaine, qui lors de son introduction en bourse en 2007 a réalisé des profits extraordinaires (la valeur de la société a été multipliée par 14), facturait des taux aux clients frôlant 86% par an. Or, une analyse simple permet de démontrer le résultat suivant : en abaissant le niveau de rentabilité de 56% à 15% - niveau toujours acceptable par les investisseurs privés - les taux facturés aux clients auraient pu être abaissés de 30 points et atteindre 56% par an. En conclusion, il relève de la responsabilité des actionnaires de définir raisonnablement des niveaux de rentabilité.

La recherche d'équilibre est d'autant plus importante que les risques de surendettement intrinsèques au secteur et de décapitalisation des plus pauvres sont faciles et nombreux. La responsabilité et la stratégie du management, des actionnaires et des investisseurs sont seules garantes contre toutes dérives. La collaboration entre

Enquête

Les investissements français en microfinance dans les pays en développement, 270 M€ en 2009

Type d'acteurs :

■ Investisseurs

Organismes publics ou privés effectuant des investissements dans des institutions de microfinance dans les pays en développement, ces organismes peuvent fournir aussi parallèlement de l'assistance technique. Les investissements peuvent se faire sous formes de prêts, capital, garanties ou encore subventions.

■ Acteurs intermédiaires de la microfinance

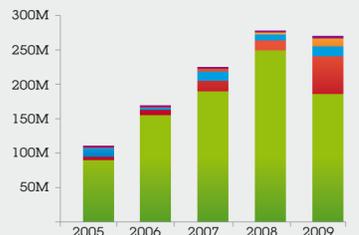
Il s'agit ici d'acteurs qui fournissent de l'assistance technique, du conseil et des services ponctuels à des institutions de microfinance dans les pays en développement. Cela peut comprendre notamment de la recherche, de l'assistance technique, du conseil, de la mise en réseaux, du mécénat de compétences, de l'intermédiation financière, de l'audit ou de la notation.

■ Opérateurs de microfinance

Il s'agit ici d'acteurs qui contrôlent des IMF dans les pays en développement ou qui sont sur le terrain pour appuyer des IMF sur le long terme et de manière quasi-continue, notamment en les aidants à devenir autosuffisantes.

Source : Baromètre de la microfinance 2010

Financements accordés par type d'instrument et par année 2005 - 2009



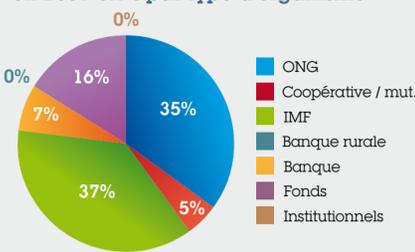
■ Garantie ■ Fonds propres ■ Autres
■ Prêt ■ Subvention

■ Un engagement croissant des investisseurs français dans la microfinance dans les pays en développement, le montant total investi est passé de 110 M€ en 2005 à environ 270 M€ en 2009.

2009, année de crise, a vu le montant total des financements accordés à la microfinance légèrement diminuer, tendance qui ne traduit cependant pas l'effort de certaines organisations d'augmenter leurs engagements, malgré les difficultés.

Il faut noter que la majorité des investissements se font sous forme de prêts, mais les investissements en capital montrent une nette croissance en 2009. Cette répartition correspond à la répartition générale mondiale des investissements internationaux en microfinance. Le montant des subventions est extrêmement limité.

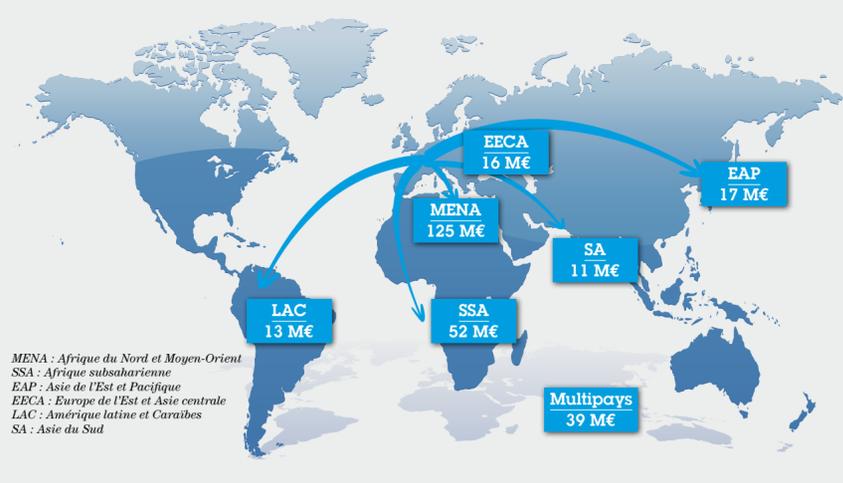
Financement accordé à la microfinance en 2009 en € par type d'organisme



■ Les ONG et les IMF sont les types d'institutions dans lesquelles les acteurs français investissent le plus. Elles sont les premières destinataires d'investissements, avec une part d'environ 35% chacun. Ces chiffres sont tout à fait compréhensibles dans la mesure où la plupart des organismes actifs dans la microfinance dans le monde sont soit des ONG, soit des IMF.

■ Les investissements se dirigent majoritairement vers le Moyen-Orient et l'Afrique de Nord (124,9 M€, soit 46%), ainsi que vers l'Afrique subsaharienne (52,5 M€, soit 19%). C'est une particularité des acteurs français, étant donné que l'Asie et l'Amérique latine reçoivent actuellement les financements les plus importants dans le monde de la microfinance. L'enquête nous permet aussi de constater que les investissements en Asie du Sud et Asie de l'Est et Pacifique sont en croissance, ils sont passés de 4,4 M€ en 2005 à 27,8 M€ en 2009.

Financements accordés par zone géographique en 2009



MENA : Afrique du Nord et Moyen-Orient
SSA : Afrique subsaharienne
EAP : Asie de l'Est et Pacifique
EACA : Europe de l'Est et Asie centrale
LAC : Amérique latine et Caraïbes
SA : Asie du Sud

Croissance des IMF : les dérives ne sont pas une fatalité !

La plupart des institutions de microfinance (IMF) étaient à l'origine issues des programmes de développement de grandes institutions internationales ou de grandes ONG, le volet de microfinance étant la prolongation de programmes sociaux. Puis les expériences pionnières comme la Grameen Bank ont fait la preuve qu'en plus de répondre à une mission sociale de développement, ces programmes connaissent une rentabilité économique intéressante, les taux de remboursement des micro-entrepreneurs étant très élevés.

Ces constats s'imposant peu à peu, de nouveaux types d'investisseurs sont apparus, tant publics que privés, et ont alors créé un réel marché de la microfinance, attirant des capitaux plus importants et des montages plus sophistiqués.

Cet afflux massif de capitaux a eu deux conséquences principales :

► **L'une**, plutôt positive, d'entraîner un processus nécessaire d'encadrement et de réglementation des activités de microfinance, plus ou moins abouti selon les pays ;

► **L'autre**, plus contestable, d'avoir présenté la microfinance comme une nouvelle « classe d'actifs » à de nombreux investisseurs souhaitant réaliser un investissement responsable sans pour autant rogner sur le rendement financier promis.

Cette double pression sur les IMF a, ces dernières années, entraîné des dérives, dénoncées à juste titre, bien que restant limitées :

► **Le manque** de protection du consommateur, pouvant entraîner l'emprunteur dans la spirale du surendettement, et l'absence d'accompagnement des micro-entrepreneurs, pourtant indispensable ;

► **L'éloignement** voire l'abandon des populations ou zones initialement ciblées (ayant le plus difficilement accès aux services financiers) ;

► **Le glissement** d'une mission d'intérêt général vers la recherche de maximisation du profit pour un nombre restreint d'actionnaires, comme dans le cas devenu célèbre de



Green Public Information

Pour autant, la croissance d'une IMF n'est pas synonyme de dérive ou d'abandon de sa mission sociale initiale. Il est au contraire fort souhaitable de voir une IMF se pérenniser par la diversification de son offre de produits, notamment la possibilité de collecter l'épargne quand la réglementation l'autorise, pour ainsi fidéliser des clients amenés à se développer économiquement, ou encore de proposer des crédits plus importants et de plus longue durée, permettant de financer des petites entreprises créatrices d'emplois.

Compartamos, au Mexique. Les taux de croissance impressionnants, sinon déraisonnables, observés dans certaines IMF, du moins avant la crise, sont autant dus au potentiel de la demande intérieure pour la microfinance qu'à l'abondance de l'offre de financements : le manque de vigilance et de retenue de certains investisseurs a eu les conséquences que l'on sait.

D'autre part, on observe que certains facteurs tendent à limiter les risques de dérive de mission sociale, comme la présence dans l'actionnariat d'institutions stables d'intérêt général (publique ou ONG), une gouvernance de type coopérative ou mutualiste, l'implantation dans les zones les plus reculées, ou encore la préoccupation de partager le bénéfice avec les clients (sous forme de réduction du taux d'intérêt).

Il n'est donc pas surprenant de voir que les outils de mesure de la performance sociale sont en plein développement, car ils deviennent une composante importante de la décision d'investissement, et une façon de s'assurer du respect de la mission sociale affichée par les IMF.

YAËL ZLOTOWSKI
ET PRISCILLA CARPENTER
CRÉDIT COOPÉRATIF

Note méthodologique

Les résultats publiés dans le baromètre de la microfinance 2010 sont fondés sur une enquête menée auprès d'acteurs français de la microfinance, sous la supervision d'un comité de pilotage constitué par des acteurs clés du secteur : ACTED, l'Adie, l'Agence Française de Développement, Babyloan, la Caisse des Dépôts, le Crédit Coopératif, Epargne Sans Frontières, Finansol, le Monde Economie, l'Observatoire de la microfinance de la Banque de France, OXUS, PlanNet Finance et le Réseau Européen de la Microfinance. L'enquête se divise en deux parties : une pour l'action menée par les acteurs français de la microfinance dans les pays en développement ; et l'autre sur le microcrédit en France. Les données récoltées entre novembre 2009 et mars 2010 couvrent la période 2005 - 2009 (certaines données de 2009 étant des estimations).

Glossaire (suite)

■ Economie solidaire

Activité de proximité répondant à des besoins sociaux non satisfaits par l'économie traditionnelle. Associations, mutuelles, fondations, organismes d'insertion, sociétés coopératives en sont les structures juridiques traditionnelles. Elles se nomment entreprises solidaires.

■ Epargne (produit de la microfinance)

Produit qui peut être obligatoire (pour obtenir un crédit), ou volontaire (dépôt à terme, bloqué, rémunéré en fonction de la durée, dépôt à vue avec dépôts et retraits sans contrainte). Epargner consiste à renoncer à une consommation immédiate pour la reporter dans le futur.

■ Epargne éthique

Repose sur l'intégration de critères extra-financiers (écologiques, sociaux, moraux, etc.) en complément des critères classiques de rentabilité économique dans les décisions d'investissement et de placement des fonds : investissement socialement responsable, fonds éthiques, fonds de développement durable.

■ Epargne salariale

Dispositif collectif d'épargne mis en place par les entreprises en faveur de leurs employés : participation, intéressement, stock options, compte épargne temps, plan d'épargne entreprise, plan d'épargne de retraite solidaire.

■ Epargne solidaire / investissement solidaire

Placement financier destiné à soutenir des projets de création ou de développement d'activités à utilité sociale souvent peu rentables : réinsertion par le travail, logement de personnes en difficulté, etc. Les produits de l'épargne solidaire sont distingués par le label Finansol.

■ Finance solidaire

Secteur financier qui apporte des fonds aux activités d'insertion liées à l'emploi, au social, au logement, à la solidarité internationale, etc.

■ Fonds Commun de Placement (FCP)

Catégorie d'OPCVM (Organisme de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) non dotée de la personnalité morale dont le fonctionnement est comparable à celui des SICAV.

■ Fonds de partage

Catégorie d'OPCVM où tout ou partie des revenus du placement est versé à une organisation caritative ou humanitaire préalablement choisie. En contrepartie, le souscripteur bénéficie d'une réduction d'impôt.

► ► suite page 11

Protéger les micro-entrepreneurs

Pour les micro-entrepreneurs, les conditions de l'accès au microcrédit sont souvent tout aussi importantes que l'accès lui-même.

L'enjeu de la protection des clients en microfinance induit une série de problématiques : taux d'intérêt, transparence sur les conditions de prêt, pratiques de recouvrement des institutions de microfinance, surendettement, etc. La crise des subprimes, crise du financement du logement des plus défavorisés et donc d'une forme de microfinance, a été une preuve supplémentaire de l'importance des outils de protection des plus pauvres dans leur recours au crédit.

Médiatisée depuis 2007, l'augmentation des micro-entrepreneurs surendettés est difficilement quantifiable mais s'est généralisée à l'échelle mondiale touchant près d'une vingtaine de pays sur tous les continents. Les premiers symptômes du surendettement s'observent à la fois au niveau des clients (retard de paiement, anxiété de l'emprunteur, problèmes de trésorerie, réduction des revenus) et des institutions de microfinance (dégradation du portefeuille à risque (PAR), hausse des taux d'intérêt et des coûts de gestion).

Taux d'intérêt, une question d'ethnocentrisme ?

La première rencontre avec le microcrédit se résume souvent à un choc : le « scandaleux » niveau des taux d'intérêt (20, 30, 50% parfois plus) facturé à ses bénéficiaires et l'immédiate déception de découvrir le réel fonctionnement de ce que l'on avait perçu comme un si bel outil de solidarité. Les polémiques agitées autour du microcrédit n'ont évidemment pas manqué de s'emparer du sujet.

Comment s'explique le niveau de ces taux ? Tout d'abord rappelons LA règle de base : l'institution de microfinance (IMF) doit tendre à l'équilibre afin de pérenniser son modèle, elle doit donc couvrir ses charges. Quelles sont ces charges ? Le coût de la gestion tout d'abord. Les ressources financières qu'elle recherche pour prêter sont constituées suivant les cas de subventions, de fonds propres mais

aussi de la transformation de leurs dépôts et de dettes auprès de bailleurs de fonds locaux et internationaux. Les taux de ces dettes sont compris entre 7 et 10%.

Le taux d'inflation local ensuite qui doit lui aussi être refacturé, il s'établit bien souvent entre 5 et 10% et ce sont donc déjà 15 à 20% de taux refacturés... sans rien faire !

C'est alors seulement que l'on peut raisonner exploitation. L'IMF doit tout d'abord provisionner les défauts d'une partie de ses bénéficiaires. Ce taux de provisionnement dépasse parfois les 3 ou 4%. Coté charges d'exploitation, le microcrédit est très consommateur de ressources humaines. Au déblage d'un unique crédit à la consommation de 10 000 euros dans nos banques correspond le suivi de 100 à 200 bénéficiaires d'une IMF à Phnom Penh en terme de charge de travail... Les coûts de structure et de

PlanNet Finance vise à faire prendre conscience des risques de surendettement. Ainsi, son agence de notation Planet Rating et son entité de conseil de fonds d'investissement PlanIS, intègrent dans leurs analyses respectives la transparence du niveau des taux d'intérêt et l'existence au niveau sectoriel de centrales des risques, bases de données recensant les prêts en cours de tous les entrepreneurs. Le surendettement des micro-entrepreneurs s'explique notamment dans un grand nombre de pays par un problème d'asymétrie d'information lié à l'incapacité des IMF à apprécier le niveau d'endettement de leurs clients auprès d'autres IMF ou d'institutions financières notamment qui proposent du crédit à la consommation. En Jordanie, en Bolivie ou au Kosovo, l'existence de centrales des risques efficaces a évité de gros problèmes de surendettement, à la différence du Maroc et de la Bosnie où de tels outils n'existaient pas. Cet outil n'est pas toujours la panacée, comme le montre l'exemple mexicain, où malgré l'existence de deux centrales des risques, le niveau de surendettement est très élevé. Un bon suivi et une bonne régulation de la part des autorités de tutelle, notamment les banques centrales, est aussi un gage de protection pour les micro-entrepreneurs.

Plus rarement analysée au niveau sectoriel, la deuxième piste de ré-

flexion concerne la gestion des situations de surendettement. Pour les IMF, les défauts de paiement représentent à la fois des risques financiers (pertes de fonds propres, faillites) et des risques de réputation (mimétisme des micro-entrepreneurs ne souhaitant plus rembourser). Pour les clients, cela signifie une dégradation de leur situation socio-économique initialement fragile. Que faire une fois les clients surendettés identifiés ? Généralement, les agents de crédit soumettent un rééchelonnement du crédit aux micro-entrepreneurs tout en exerçant sur eux une pression - parfois démesurée - pour qu'ils remboursent. Certaines IMF vont jusqu'à faire appel aux autorités judiciaires pour saisir certains biens (télévision, table, etc.) du micro-entrepreneur. Ces pratiques, outre les questions éthiques qu'elles peuvent poser, se révèlent pourtant souvent coûteuses et

Certaines IMF vont jusqu'à faire appel aux autorités judiciaires pour saisir certains biens (télévision, table, etc.) du micro-entrepreneur.

inefficaces économiquement.

Si les IMF sont libres de définir leur politique de recouvrement dès lors qu'elles respectent les principes

amusing, une étude récente a montré que dans une quarantaine de pays en développement, les banques locales prônaient aux privilégiés qu'elles daignent accepter comme clients à des taux très souvent supérieurs à ceux du microcrédit...

Si personne ne peut se satisfaire du niveau des taux d'intérêt, personne ne peut aussi facilement se laisser aller à la critique simpliste. Il est d'autres sujets bien plus graves que celui-là au titre desquels le surendettement, dans certains pays, la sur-financiarisation ou le développement incontrôlé des IMF qu'une fausse polémique sur les taux ne doit pas occulter.

ARNAUD POISSONNIER
BABYLOAN

En chiffres...

La microfinance dans le monde

■ **300 €** est le montant moyen des micro-crédits dans les pays en développement.

■ **150 millions** d'emprunteurs.

■ **79%** des bénéficiaires sont des femmes.

■ **96%** des bénéficiaires payent leurs crédits dans les délais.

■ **200 €** est le montant d'épargne moyen.

Source : Mix Market, données au 31/12/08 pour 1 032 IMF & State of the Microcredit Summit Campaign Report, 2009

Enquête

Les opérateurs et les acteurs intermédiaires français dans les PED

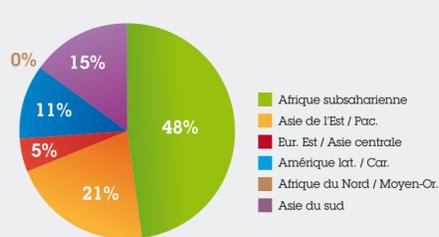
L'action en direct, les opérateurs de microfinance...

Nombre d'épargnants, d'emprunteurs et d'assurés actifs des opérateurs dans les PED entre 2005 et 2009



■ Le nombre de bénéficiaires (emprunteurs, épargnants et assurés) des opérateurs français de la microfinance dans les pays en développement a fortement augmenté ces 5 dernières années, traduisant l'entrée de nouveaux opérateurs. Un deuxième constat : l'épargne est une activité plus récente de ces acteurs, mais elle est en forte croissance. Enfin nous constatons que la micro-assurance vient juste de démarrer.

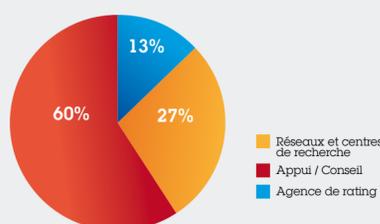
Répartition des bénéficiaires par région en 2009



■ La région où les opérateurs français sont le plus présents est l'Afrique (79 526 bénéficiaires actifs fin 2009, c'est-à-dire 48% des bénéficiaires actifs), région vers laquelle les investisseurs français en microfinance se tournent aussi beaucoup. L'Asie de l'Est et le Pacifique est la deuxième région la plus importante (34 560 personnes ou 21% du total) suivie de l'Asie du Sud avec 15% des bénéficiaires totaux.

...et les actions ponctuelles, l'appui aux IMF

Nombre d'IMF soutenues par les acteurs intermédiaires français (2009)



■ Au total, 595 IMF ont été appuyées en 2009 ; 162 d'entre elles par des réseaux et des centres de recherche, 356 par des institutions qui font de l'assistance technique et du conseil, et enfin 77 ont sollicité les services d'agences de rating.

Source : Baromètre de la microfinance 2010

Entre la microfinance et le financement bancaire : la mésofinance, un vecteur de développement pour les petites entreprises

Les Très Petites et Petites Entreprises (TPE/PE) représentent l'un des principaux moteurs de croissance économique des pays en développement. Elles constituent souvent l'essentiel de leur tissu économique et jouent un rôle central en matière de création d'emplois, d'investissements ou encore d'innovations. De par leur structure et leur flexibilité, elles peuvent également être un élément déterminant d'absorption des crises économiques et financières.

Entre les micro-entreprises, souvent informelles, et les grandes entreprises, la catégorie des TPE/PE dans les pays en développement, et notamment en Afrique, souffre de conditions de développement insuffisantes, voire absentes, parmi lesquelles l'accès au crédit.

Ce segment de clientèle du secteur privé, également appelé « missing middle », échappe encore largement aux circuits financiers traditionnels,

faute de solutions financières adaptées à ses besoins, qui se situent entre les minimums d'intervention des banques traditionnelles et le plafond des crédits offerts par les institutions de microfinance (IMF). Au-delà de ces effets de seuil, ces TPE/PE ne sont pas considérées par les banques qui, par manque de connaissance, perçoivent leurs activités, leur organisation et souvent leur niveau de formalisation comme des vecteurs de risques trop importants. Ces TPE/PE sont alors contraintes de se tourner vers des sources de financement informelles, coûteuses et instables (usuriers, amis, famille, tontines...), voire vers un autofinancement inadéquat. Cette absence d'accès au crédit constitue un frein réel à leur croissance et, plus largement, au développement économique de leurs pays.

Face à cette lacune ou « no man's land » du système financier est apparu le concept de mésofinance qui cherche à combler les besoins de fi-

ancement non couverts des TPE/PE. Cette impasse de financement, propre à chaque pays, se situe en moyenne entre 2 000 € et 100 000 € en Afrique.

Les IMF doivent quant à elles monter en gamme (upscaling) vers des crédits d'un montant supérieur pour répondre aux besoins exprimés par les TPE/PE.

Promouvoir la mésofinance, c'est à la fois soutenir la mise à niveau organisationnelle, comptable et financière des petites entreprises afin qu'elles puissent répondre aux exigences de leurs partenaires financiers et faire évoluer les méthodes et les procédures des établissements financiers pour qu'ils puissent étendre la gamme de leurs services financiers. Les banques traditionnelles doivent donc descendre en gamme (downscaling)

et apprendre à proposer des crédits de montants inférieurs à cette nouvelle clientèle, les IMF doivent quant à elles monter en gamme (upscaling) vers des crédits d'un montant supérieur pour répondre aux besoins exprimés par les TPE/PE.

Des activités de upscaling démarrent aujourd'hui, notamment en Afrique où les IMF se retrouvent de plus en plus sollicitées soit pour accompagner la croissance de leurs plus gros clients, dont les besoins ne sont plus suffisamment couverts par leur offre actuelle, soit par les petites entreprises qui ne trouvent pas d'échos favorables à leurs sollicitations auprès des banques traditionnelles.

Face à la mutation du tissu économique en Afrique offrant une part grandissante aux petites entreprises, les IMF se trouvent investies d'une nouvelle responsabilité vis-à-vis des petites entreprises.

Pour relever ce défi, les IMF ont besoin de se doter de moyens finan-

ciers et humains pour mieux évaluer le risque potentiel et s'en prémunir et apprécier davantage les besoins de ce nouveau type de clientèle : offrir des crédits plus longs, de montant supérieurs, le tout avec une politique de taux et de garantie raisonnable, et une analyse beaucoup plus fine de la capacité de remboursement des clients.

Les IMF ont grandi sur les fondamentaux du microcrédit court-terme, de groupe, avec comme garantie la caution solidaire. Le développement de la mésofinance constitue donc pour elles une véritable rupture méthodologique qui mérite d'être soutenue et accompagnée tant elle participe de leur mission sociale, à savoir le financement des exclus du système financier traditionnel, qu'ils soient les individus les plus pauvres ou, aujourd'hui, les petites entreprises.

RIAD BAHMANE ET AUDE PENENT
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

La microfinance face aux conflits et aux catastrophes naturelles

Dans les Etats dits « fragiles », la microfinance semble offrir des perspectives attractives : l'accès à des services financiers pour des populations plus qu'ailleurs exclues du secteur bancaire formel ; le développement d'activités et d'emplois ; le renforcement d'acteurs privés dans un contexte où l'Etat est très souvent défaillant. Pour autant, le contexte de ces Etats qui connaissent des situations de conflit ou post-conflit, crises récurrentes, faiblesses des institutions et des infrastructures, constitue un vrai défi à l'une des caractéristiques principales de la microfinance : la pérennité.

Les études de cas soulignent la forte résilience de la microfinance dans les contextes difficiles. Cette capacité s'explique par divers facteurs : la nature court terme des crédits ; la faculté d'adaptation ; la rigueur de gestion des institutions de microfinance (IMF) et surtout la volonté des clients, élus et salariés de maintenir à tout prix un outil économique indispensable. Néanmoins, vouloir faire de la microfinance dans des contextes fragiles implique de prendre certaines précautions et d'adapter ses modes

d'intervention : les IMF mettent plus de temps à atteindre la viabilité institutionnelle et financière ; il est donc nécessaire de pouvoir les accompagner dans la durée. L'accent doit être mis sur le renforcement des capacités avec notamment la mise en place rapide d'outils de suivi et de contrôle interne. Dans certains contextes spécifiques, un accompagnement au niveau sectoriel (cadre réglementaire, structuration du secteur) peut se justifier. Le cas d'Haïti, déjà en situation difficile avant le séisme du 12 janvier, est assez éloquent. Pays à l'environnement national marqué par des crises récurrentes, une situation économique précaire, une professionnalisation du secteur encore insuffisante et régulièrement confrontée à des catastrophes naturelles, Haïti vient d'en subir une plus grande encore. Au-delà des réponses d'urgence, quels mécanismes permanents pourraient répondre de manière appropriée aux coups durs que connaît et connaîtra encore ce pays ?

Face à une crise de l'ampleur actuelle, une première réponse d'urgence sera de limiter le risque systémique en évitant la faillite des IMF collectant des dépôts, celles-ci étant

confrontées à des retraits massifs. La seconde est de permettre une bonne gestion des impayés qui contaminent une part importante de l'encours de crédit, celle-ci pouvant être supérieure à la valeur des fonds propres. Un fonds capable de racheter immédiatement le portefeuille contaminé des IMF, en leur laissant plusieurs années pour recouvrer une partie de ces créances, permet de répondre à ces deux enjeux à la fois.

Le problème haïtien est exacerbé par l'absence de systèmes d'assurance pour les clients des IMF, excepté quelques cas d'assurance-décès. Pour éponger les pertes, la seule parade véritable des IMF consiste à rechercher des fonds auprès de l'aide internationale. Il y a donc un enjeu à imaginer un dispositif d'assurance-crédit permettant de répondre aux situations exceptionnelles.

L'innovation financière peut être ainsi une opportunité pour repousser les limites d'un Etat fragile. Deux champs paraissent particulièrement intéressants : l'application de nouvelles technologies à la microfinance, pour réduire les coûts et diversifier les services et les mécanismes de sécurisation des IMF. A Haïti, où comme dans d'autres Etats fragiles la téléphonie mobile est un secteur qui fonctionne, la mise en place de services de « mobile banking » suscite de plus en plus d'intérêt tandis que la banque centrale appelle de ses vœux depuis plusieurs années la constitution d'un fonds de calamités naturelles. Après les dégâts causés par les cyclones en 2008, le séisme rappelle, s'il en était besoin, l'utilité d'un tel mécanisme qui, s'il avait existé, aurait été un réceptacle idéal des subventions versées en urgence pour aider les IMF et leurs clients. De plus, il est toujours moins coûteux de prévenir que de guérir.

JEAN-NICOLAS BÉASSE, AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT D'APRÈS L'ÉTUDE ETATS FRAGILES PILOTÉE PAR CHRISTINE POURSAT

ROBIN NATAF
OXUS

Le groupe AFD opérateur pivot de l'aide bilatérale française dans la microfinance

L'Agence Française de Développement (AFD), en tant qu'opérateur pivot de la coopération française, est engagée dans le soutien de la microfinance dans les pays en développement depuis la fin des années 1980. Elle réalise ses actions sous la supervision stratégique et opérationnelle de ses autorités de tutelle, notamment le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de l'Économie. Par ailleurs, depuis 2007, PROPARCO, la filiale secteur privé de l'AFD, a étendu ses activités au secteur de la microfinance. En 2009, suite à une réforme du Ministère des Affaires Étrangères, les fonctions de financement des ONG françaises ont été transférées à l'AFD, y compris les ONG qui interviennent dans le secteur de la microfinance dans les pays en développement.

Une des spécificités du dispositif institutionnel du Groupe AFD (AFD et PROPARCO) est sa palette d'outils financiers large et variée. Outre les outils bancaires classiques de prêts en devise, l'AFD octroie des subventions (Facilité Renforcement de Capacités Microfinance) ainsi que des prêts en monnaie locale à des taux concessionnels (Facilité Investissement Microfinance). Elle a aussi développé le

programme ARIZ, qui permet d'accorder des garanties individuelles à des banques pour financer des institutions de microfinance (IMF), ainsi qu'un tout nouveau mécanisme de garantie de portefeuille à des IMF pour financer des TPE et PME. Depuis 2009, les compétences de l'AFD incluent l'attribution de subventions à des projets de microfinance mis en œuvre par les ONG françaises.

PROPARCO, pour sa part, finance à des conditions de marché des IMF ou des intermédiaires financiers soutenant des IMF. L'année 2009 a vu naître le fonds FISEA, doté par l'AFD de 250 millions d'euros et géré par PROPARCO. Ce fonds est exclusivement consacré à des prises de participation en Afrique Sub-saharienne et constitue une des pièces maîtresses de l'Initiative Présidentielle pour le Soutien de la Croissance et l'Emploi en Afrique annoncée par le Président Nicolas Sarkozy au Cap en février 2008.

L'approche de la microfinance comme outil au service du développement a radicalement changé au cours des années 1990 : initialement perçue comme une composante de programmes plus larges de renforcement des capacités productives, la microfinance est devenue peu à peu un sec-

Une journée avec Rano, agent de crédit au Tadjikistan

Rien ne destinait Rano à devenir un spécialiste du crédit. A la fin de la guerre civile tadjikie, elle quitte son village de Kulab, proche de la frontière turkmène, pour Douchanbé, la capitale. Dans le bazar de Korvon, elle vend des vêtements et des tissus dans lesquels les femmes d'Asie centrale réalisent leurs tenues traditionnelles. Huit ans plus tard, elle rentre chez elle et, avec l'argent épargné, ouvre un atelier de bijouterie : pendant 6 ans, elle va faire et vendre des bijoux en métal et pierres semi-précieuses. En dépit d'un travail acharné, elle connaît les affres de l'entrepreneur... et saute sur l'occasion quand OXUS ouvre une agence à Kulab en août 2008, lui offrant ainsi un travail sûr et stable.

A Kulab, elle est responsable du district de Vose, chargée d'accompagner les clients tout au long des 11 étapes du cycle de prêt, de sa demande à son remboursement. A 8 heures du matin, Rano est déjà au bureau. Comme l'IMF s'est engagée à accorder les prêts au plus tard 5 jours après leur demande, elle doit impérativement prendre rendez-vous avec les clients retenus. Elle vérifie Octopus, le logiciel de prêts, contacte deux entrepreneurs qui vont recevoir leurs prêts le jour même et organise sa journée en fonction de ces deux rendez-vous. Enfin, comme tous les jours, elle discute du programme de travail avec ses quatre collègues de Kulab.

En route ! Elle passe chez Alieva Kurbonbe, qui a demandé un prêt de 2 000 \$ pour développer son négoce de textile. Comme il s'agit d'un premier prêt, Rano doit analyser précisément son activité et sa situation financière (auparavant, Alieva avait rempli le formulaire de demande de prêt et Rano avait contrôlé les informations et vérifié qu'aucun prêt n'était en cours dans une banque ou une autre institution de microfinance). Rano pose des questions, regarde les livres de comptabilité, les stocks et à l'aide d'une grille d'évaluation, détermine le prêt maximum qu'Alieva peut demander sans mettre son activité et sa famille en péril. Rano présentera toutes ces informations au comité de crédit, où les

agents de crédit et les responsables décident ou non de l'octroi des prêts. Rano profite de sa présence au bazar pour aller chez Maisara et Mokhru, deux de ses clients dont le remboursement mensuel tombe aujourd'hui ; cela leur évitera un déplacement à Kulab.

De retour au bureau, Rano absorbe sa casquette de « commerciale » : elle a organisé une réunion avec 8 clients potentiels qui veulent en savoir plus sur les différents types de microcrédits. C'est là une part importante du travail des agents de crédit puisqu'ils sont chargés de diffuser l'existence des microcrédits et de mobiliser des nouveaux clients. Les participants posent beaucoup de questions car ils ne veulent pas prendre un prêt à la légère ! Certains repartent avec un formulaire de demande de prêt pour en discuter en famille.

Après un déjeuner rapide, Rano aide l'une de ses clientes, Dostieva, à remplir un formulaire pour demander un deuxième prêt. Dostieva vend des vêtements et fait des robes traditionnelles dans sa petite boutique du bazar. Ensemble, elles préparent le plan d'affaires en s'assurant que la boutique tourne bien et que l'argent est bien utilisé.

Rano passera le reste de l'après-midi au bureau. Deux clients passeront pour obtenir leurs prêts dont Shafina. Cette bijoutière a demandé 1 400\$ pour acheter de l'or qu'elle travaillera pour créer des bijoux qu'elle vendra dans sa boutique. Ensuite, Rano mettra à jour les dossiers papier et la base de données Octopus des clients et des demandeurs qu'elle a rencontrés pendant la journée. Avant de rentrer chez elle, elle passera encore un moment à expliquer les conditions d'obtention de prêts à deux petits entrepreneurs du bazar.

Rano est contente de son poste d'agent de crédit, qui lui permet de partager son expérience avec les entrepreneurs de la région. De plus, l'équipe est soudée et dynamique. Ce qu'elle apprécie le plus ? Quand le bureau est bondé et plein de vie !

Petite IMF deviendra grande !

La réussite d'une institution de microfinance passe par sa capacité à se transformer, à changer d'échelle sans compromettre la pertinence de ses activités.

Moment crucial que cette « transformation » : l'IMF et ses partenaires doivent l'aborder dans une certaine communauté d'objectifs, sans quoi le risque est grand que l'IMF stagne, décline, ou abandonne ses objectifs initiaux par déséquilibre entre les parties prenantes.

Le développement de Kafo Jiginew, au Mali, illustre de manière exemplaire le succès d'un partenariat bien conçu dès l'origine et engagé aussi bien dans la qualité que dans la durée, un partenariat fondé sur le transfert des principes fondamentaux de la coopération de crédit mené à l'international depuis plus de vingt ans par le Groupe Crédit Coopératif.

A l'origine de Kafo Jiginew, une mission au Mali à l'initiative de la Fondation Crédit Coopératif en 1985 permet d'identifier un besoin fort de protection de l'épargne et d'accès au

crédit des paysans maliens producteurs de coton dans le Sud du pays. En 1987, le Consortium Européen pour le Crédit Coopératif au Mali (CECCM) est créé, regroupant, autour de la Fondation Crédit Coopératif, des ONG européennes spécialisées dans le développement de ses pays du Sud : le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI, France), Mani Tese (Italie), SOS Faim (Belgique) et Agro-Action Deutsche Welthungerhilfe (WHH, Allemagne). Ce consortium est alors soutenu par l'Union européenne, et par la suite par l'Agence Française de Développement.

C'est à ce moment que Kafo Jiginew va connaître un temps fort de son développement, en faisant le choix d'une « malianisation » de sa gouvernance. Le soutien du CECCM s'était notamment manifesté par un accompagnement technique de la Fondation Crédit Coopératif, via le détachement successif de deux directeurs et la conduite de plusieurs missions d'inspection.

Dès le début, le consortium s'appuie sur l'expertise locale en faisant appel à la Compagnie Malienne de Développement du Textile, et surtout sur un mode de gouvernance coopérative, via la création des Associations Villageoises regroupant les paysans bénéficiaires. L'association de droit malien Kafo Jiginew, qui signifie « l'union des

greniers » en langue bambara, fait office d'union des caisses villageoises d'épargne-crédit.

Ce système mutualiste sera institutionnalisé par la loi PARMEC en 1994, qui régit les institutions mutualistes d'épargne et de crédit au niveau régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine : cette loi donne un statut légal aux coopératives de base et permet l'établissement d'une fédération assurant un rôle de contrôle et de caisse centrale.

C'est à ce moment que Kafo Jiginew va connaître un temps fort de son développement, en faisant le choix d'une « malianisation » de sa gouvernance. Le soutien du CECCM s'était notamment manifesté par un accompagnement technique de la Fondation Crédit Coopératif, via le détachement successif de deux directeurs et la conduite de plusieurs missions d'inspection.

Sous l'impulsion du Conseil d'Administration de Kafo Jiginew, et après une négociation avec le CECCM, la direction de l'IMF va finalement être assurée par des représentants maliens, qui garantissent le respect des procédures et la fidélité des sociétaires qui confient leur épargne à l'institution.

Cette autonomie est gagnée en même temps qu'est atteint l'équilibre financier de Kafo Jiginew, qui ne cesse de se développer. Pour autant, Kafo Jiginew continue de bénéficier d'un soutien sans faille du CECCM, qui durera près de 20 ans, jusqu'en 2007.

Kafo Jiginew compte aujourd'hui plus de 236 000 sociétaires, 115 caisses villageoises d'épargne-crédit et représente 40% de l'activité de microcrédit au Mali.

Après la Fondation d'entreprise Crédit Coopératif, c'est la banque elle-même qui prend la suite du partenariat avec Kafo Jiginew.

Car avec son développement, Kafo Jiginew doit faire face à de nouveaux défis : après avoir assuré la sécurité de l'épargne des paysans producteurs de coton, en la protégeant des incendies ou des vols, après l'avoir fait fructifier pour permettre la distribution de crédits, l'IMF se trouve confrontée à

la crise du marché cotonnier malien qui frappe ses clients-sociétaires. La diversification des produits et services financiers, et la modernisation de l'institution deviennent prioritaires pour que Kafo Jiginew poursuive sa mission initiale.

Les priorités sont mises sur l'informatisation du système d'information et de gestion, sur le renforcement de la formation du personnel, et sur le financement d'autres productions agricoles, comme le riz. Fait majeur, Kafo Jiginew étend aussi sa zone d'intervention, en ouvrant des caisses dans des zones plus urbaines, notamment à Bamako, pour réduire sa dépendance au secteur exclusivement producteur de coton.

Kafo Jiginew compte aujourd'hui plus de 236 000 sociétaires, 115 caisses villageoises d'épargne-crédit, et représente 40% de l'activité de microcrédit au Mali, avec 21,3 millions d'euros d'encours de crédit et 19,8 millions d'euros de dépôts.

YAEL ZLOTOWSKI
CRÉDIT COOPÉRATIF

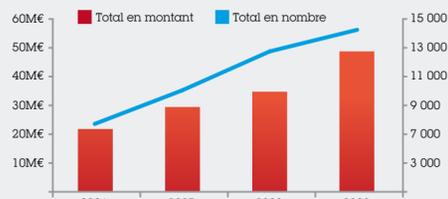
PHILIPPE SERRES
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Enquête

La microfinance en France en quelques chiffres

Les microcrédits professionnels, extra-bancaires...

Microcrédits professionnels extra-bancaires en nombre et en montant 2006-2009

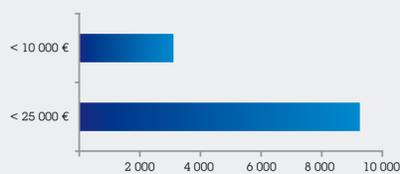


■ Une augmentation régulière du montant et du nombre de microcrédits professionnels extra-bancaires octroyés par les associations habilitées à faire du microcrédit (Adie, Créa-Sol et CSDL) passant de 7 713 microcrédits pour un montant de 21,8 M€ en 2006 à 14 249 microcrédits pour un montant total de 48,8 M€ en 2009. Le montant moyen des prêts est resté stable, il est d'environ 3 000 €, pour une durée moyenne de 18 mois.

Source : Rapport IGF 2009 (Le microcrédit, Rapport N°2009-M-085-03, IGF, Inspection Générale des Finances, décembre 2009) et Baromètre de la microfinance 2010 (données 2009)

...et les microcrédits bancaires

Estimation du nombre de microcrédits professionnels bancaires 2008

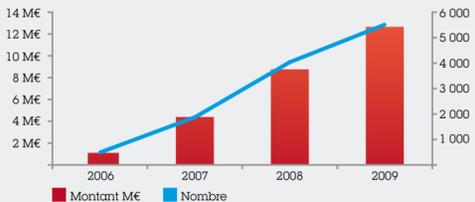


■ L'importance des banques dans l'octroi des microcrédits professionnels est plus difficile à évaluer, étant donné le manque, à ce jour, d'une définition claire de ce qu'est un microcrédit bancaire. Ainsi nous avons utilisé les données estimées par l'IGF pour l'année 2008. Le nombre de microcrédits professionnels bancaires octroyés en 2008, d'un montant inférieur à 25 000 € (plafond défini par l'Union européenne) est d'environ 9 250, dont 3 100 sont d'un montant inférieur à 10 000 € (plafond imposé aux associations habilitées à faire du microcrédit en France).

Source : Rapport IGF 2009

Les microcrédits personnels, en forte croissance...

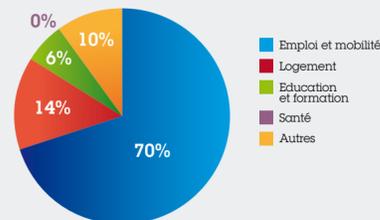
Microcrédits personnels en nombre et en montant 2006-2009



■ En ce qui concerne les microcrédits personnels (cf. glossaire) il existe un suivi très strict de la Caisse des Dépôts (organe qui gère les garanties des microcrédits personnels octroyés par le Fonds de cohésion sociale. Nous remarquons donc une augmentation du montant et du nombre de microcrédits personnels, passant de 473 microcrédits en 2006 à 5 520 en 2009. Parallèlement, le montant total de ces microcrédits est passé de 1,1 M€ en 2006 à 12,6 M€ en 2009. Quant au montant moyen des microcrédits personnels il est resté stable pendant toute la période à 2 300 € environ.

Source : Caisse des Dépôts, rapport IGF 2009 (montants 2006 - 2008) et Baromètre de la microfinance 2010 (données concernant l'Adie)

Répartition des micro-crédits personnels par objet 2009



Source : Caisse des Dépôts, Bilan du microcrédit personnel au 4ème trimestre 2009

Profil des bénéficiaires

En 2008, il est estimé que 52% des bénéficiaires du microcrédit en France étaient des demandeurs d'emplois, et 80% étaient des clients non-bancaires, c'est-à-dire des clients ne pouvant pas emprunter auprès des banques classiques. Ces chiffres font preuve de l'importance des microcrédits, et de leur rôle social.

Rapport

Les propositions du rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF)

En août 2009, Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, a commandé une évaluation du microcrédit et de la microfinance en France à l'IGF, qui a sorti un rapport fin 2009. Ce dernier fait un état actuel du microcrédit et de la microfinance en France, évalue son impact et présente une série de propositions pour son développement dans les années à venir. Ces propositions sont résumées ici :

1/ Définition du microcrédit professionnel

Tout d'abord il s'agit de définir le terme de microcrédit afin d'aboutir à l'établissement d'un outil clair de suivi de l'activité et d'évaluation. Ainsi le rapport propose une définition du microcrédit professionnel : il peut se définir comme étant un crédit octroyé à titre onéreux, vers des publics en difficulté professionnelle ou vers la création de très petites entreprises (moins de 3 salariés), d'un montant inférieur à 25 000 €, assorti obligatoirement d'un accompagnement. Ce dispositif doit s'appliquer à tous les acteurs financiers, engageant également les banques (la mission propose que le plafond de 10 000 € pour les microcrédits associatifs soit gardé). Ce mécanisme a pour but la mise en place d'éléments statistiques au niveau national. (Outil existant déjà pour les microcrédits personnels).

2/ Clarification de la définition du microcrédit personnel

Il s'agit en effet de ne pas se centrer sur les éléments financés mais sur le « reste à vivre ». Ce type de microcrédits, d'un montant inférieur à 3 000 €, sont rigoureusement suivis par la Caisse des Dépôts. Cependant le rapport propose que les réseaux accompagnants ainsi que les organismes habilités s'assurent que l'allocation de ces crédits améliore effectivement le « reste à vivre » afin d'éviter tout surendettement, tout en veillant à ce que cette allocation n'aille pas en direction d'un évitement des procédures de surendettement (ou de rééchelonnement de crédits préexistants), au profit des créanciers.

3/ Amélioration de la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et de garanties pour les bénéficiaires

Ainsi le rapport propose que les dispositifs d'accompagnement soient davantage favorisés (preuve faite du faible taux d'échec des entreprises qui bénéficient d'un accompagnement par rapport aux autres). Il s'agit également de mieux structurer l'offre afin de créer un seul référent pendant toute la phase du développement de l'entreprise facilitant ainsi le mécanisme de mise en place du projet pour le bénéficiaire. Cette recommandation est assortie d'une volonté d'assouplissement des règles concernant les garanties, notamment les règles prudentielles (ratio prêt/garantie) imposées, ainsi qu'une simplification de l'organisation des fonds.

4/ Favoriser l'implication des banques

Peu sollicitées dans le secteur, les banques semblent peu habituées aux réseaux d'accompagnement ainsi qu'aux bénéficiaires potentiels. Cependant, face à une demande croissante et dans une optique de bancarisation, ces dernières se doivent de pénétrer ce marché. Il existe déjà quelques initiatives d'octroi de prêts via des fonds de garantie ou déclenchés par des prêts d'honneur, ceci via la création d'associations « filiales » spécialisées (par exemple, Créa-Sol, filiale de la Caisse d'Epargne) ou de partenariats avec des associations spécialisées existantes. Cependant, le plus souvent, les banques agissent seules, généralement dans un souci d'image ou de tradition. Toujours est-il qu'un équilibre économique est possible (sous certaines conditions). Ainsi les banques doivent prendre en compte la demande des publics défavorisés afin d'assurer une bancarisation future de ces publics concernés, allant ainsi dans leur intérêt à moyen terme.

Source : Le microcrédit, Rapport N°2009-M-085-03, IGF, Inspection Générale des Finances, décembre 2009

La France : un des pays phares de la microfinance en Europe

La microfinance est présente dans la plupart des pays de l'Union européenne, mais s'y est développée de manière très différente et inégale d'un pays à l'autre.

Dans ce contexte la France y fait souvent figure à la fois de pionnière et d'exemple pour plusieurs raisons :

► **une antériorité historique.** La plupart des programmes de microfinance apparaissent dans les années 2000 en Europe, à l'exception des pays de l'Europe de l'Est (principalement Pologne, Roumanie, Slovaquie et Bulgarie) où, sous l'impulsion de fonds américains, la microfinance se développe après la chute du mur de Berlin. En France, l'Adie opère depuis plus de 20 ans et de fait à très large-

ment contribué à promouvoir un tel outil au niveau national et aussi européen.

► **un volume de prêts relativement conséquent.** S'il reste difficile de collecter des données précises sur le nombre de microcrédits en Europe (définition européenne relativement large - prêts inférieur à 25 000 € pour la création de micro-entreprise ou l'auto-emploi, grande diversité des acteurs et difficultés de collecter les informations concernant les microcrédits bancaires), la France est le pays avec le plus grand nombre de microcrédits octroyés, notamment grâce au volume de l'Adie, qui reste au niveau européen à fin 2009 le plus grand opérateur avec 26 519 clients actifs.

► **une diversité des acteurs et des produits touchant ainsi un large spectre de bénéficiaires.** De nouveaux acteurs du microcrédit non bancaire sont apparus récemment en France, comme Créa-Sol en région Provence-Alpes et en Corse et la Caisse Sociale de Développement de Bordeaux. Des produits diversifiés sont proposés avec les mécanismes

de garantie de France Active Garantie ou des prêts d'honneur octroyés par France Initiative (activité qui dépasse souvent la seule sphère du microcrédit). L'Adie a démarré aussi des services de micro-assurance, quasi-inexistants dans les autres pays européens où la plupart des acteurs ne proposent que des produits relativement uniformes et peu diversifiés.

► **une dimension et couverture nationale.** Les acteurs européens sont caractérisés par des structures de petites tailles et avec un ancrage très local, voire régional. A l'exception de l'Espagne, de la Hollande, de la Finlande, de la Bulgarie et de la Pologne il n'existe pas d'organisation ayant une couverture nationale et les volumes de prêts gérés par chaque organisation restent très faibles et locaux, souvent inférieurs à 100 par an.

► **une reconnaissance et un appui conséquent des politiques nationales.** Avec la Roumanie, la France est le seul pays à avoir une législation spécifique pour la microfinance. Dans les autres Etats de l'Union, il peut exister quelques mesures favorisant

le développement du secteur comme au Royaume-Uni, mais dans la plupart des cas le secteur est ignoré dans les stratégies nationales, comme c'est le cas par exemple pour les Plans Nationaux d'Inclusion Sociale où la microfinance est quasi-inexistante.

► **un engagement fort du secteur privé et notamment bancaire.** Si la microfinance en Europe ne peut pas se développer sans les banques - en Allemagne seules les banques sont habilitées à offrir du crédit et en Espagne c'est sous l'impulsion des Caisses d'Epargne que le secteur s'est développé -, la France se distingue par une implication grandissante des banques, à l'origine principalement coopératives ou mutuelles mais de plus en plus commerciales. Le développement des activités de microcrédit professionnel et personnel en direct à travers le dispositif Parcours Confiance du Réseau des Caisses d'Epargne en est une forte illustration.

La visibilité qu'à la microfinance en France aussi bien au niveau des pouvoirs publics que du grand public n'a pas d'équivalent en Europe. Ceci a permis

à la France de jouer un rôle majeur dans le développement européen du secteur et notamment auprès des instances politiques européennes Commission et Parlement, abouissant récemment à des initiatives importantes, en 2007 « Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi » qui a abouti au programme JASMINE et en 2009 « Facilité européenne de microfinance pour l'emploi et l'inclusion sociale » (Progress) dotée de 100 M€. Il y a fort à parier que la France continuera à peser de tout son poids dans le développement du secteur dans les années à venir.

PHILIPPE GUICHANDU
RÉSEAU EUROPÉEN
DE LA MICROFINANCE

Le Réseau Européen de la Microfinance regroupe 88 organisations de microfinance de 22 pays en Europe et vise à promouvoir la microfinance en Europe comme un outil de lutte contre l'exclusion sociale et pour le développement des micro-entreprises.

Les nouvelles ambitions de l'épargne salariale solidaire

L'épargne salariale est devenue en l'espace de dix ans l'un des principaux collecteurs de la finance solidaire en France.

Au 31 décembre 2009, les fonds d'épargne salariale solidaire (FCPES) représentaient plus de 1 milliard d'euros d'encours.

Le point de départ a été la loi de février 2001 qui instaure la notion de fonds commun de placement solidaire dans le volet retraite de l'épargne salariale (PERCO). Plus récemment, la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 voulue par le législateur, a renforcé considérablement l'extension du solidaire dans l'ensemble des dispositifs d'épargne d'entreprise (PEE). Les PEE doivent désormais comprendre, parmi les

supports de placement proposés, un fonds solidaire. De ce fait, la loi LME va permettre d'atteindre potentiellement 12 millions de salariés. Avec l'aide du législateur, ce concept, à l'évidence, va se développer dans une société en quête de sens. L'orientation des flux d'épargne vers le solidaire n'est cependant pas garanti car le salarié demeure responsable de ses choix de placement. Pour faciliter sa diffusion, des efforts de pédagogie devront être déployés en associant en amont à la réflexion l'ensemble des partenaires : les syndicats, les ressources humaines, les directions du développement durable, les direc-

tions générales des entreprises.

Le contraste actuel entre la définition légale de l'épargne solidaire et le champ d'activité réel des finances solidaires doit être également réduit. A l'heure où il convient de faire de la pédagogie, il faut une définition plus adaptée aux attentes des épargnants et des porteurs de projets. Reconnaissances que l'exercice n'est pas facile pour le législateur dans la mesure où la notion de solidarité est elle-même sujette à un grand nombre d'interprétations. Tout d'abord, ces fonds doivent investir à hauteur de 10% de leur actif dans des entreprises non cotées sur un marché boursier. Cette première condition se cumule avec une condition alternative qui précise que les entreprises solidaires emploient des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle ou, avec un encadrement des rémunérations des dirigeants

dans le cas où elles sont constituées sous forme d'associations, de coopératives ou de mutuelles. Force est de constater que de nombreux concepts et projets de par leur finalité peuvent entrer dans le champ de la solidarité, mais se révèlent parfois incompatibles juridiquement avec l'une ou l'autre des conditions précédentes pour obtenir l'agrément solidaire. Il en va ainsi de certains projets d'agriculture biologique et d'insertion, d'énergie renouvelable, de projets industriels de développement durable et en particulier de fonds de microfinance internationaux. A défaut d'agrément, ces initiatives restent à l'écart de l'univers d'investissement des FCPES.

Il serait regrettable que le droit limite la « biodiversité » de la finance solidaire. Et si rien ne bouge, cela provoquera une bulle d'actifs. En effet les investissements se concentreront sur un nombre limité d'opérateurs agréés

avec le risque d'un dévoiement des pratiques. Pour limiter ce risque, il ne faut plus retenir un critère formel pour définir l'entreprise solidaire mais prendre en compte l'objet de son activité et son utilité sociale ou sociétale, ainsi que son mode de gouvernance. C'est à cette condition que l'on pourra assurer un développement responsable de l'épargne solidaire en favorisant l'innovation et la diversification des investissements. La microfinance doit l'objectif est de faire reculer la pauvreté dans les pays émergents, pourra ainsi pleinement participer à cette dynamique en s'intégrant naturellement dans le circuit de la finance solidaire.

EMMANUEL GAUTIER
NATIXIS ASSET MANAGEMENT

La microfinance en France

Le microcrédit, pratique apparue et diffusée à l'origine dans les pays en développement, a été exporté du Sud vers le Nord pour lutter contre l'accélération du phénomène d'exclusion sociale et économique de ces dernières années. En France, 98% des ménages disposent aujourd'hui d'un compte bancaire. Néanmoins, une fraction importante (de 20% à 30%) de la population n'a pas accès à un crédit classique faute de ressources stables suffisantes. Ne pas avoir accès au crédit, ou y avoir accès d'une manière inadaptée est, en soi, un facteur d'appauvrissement.

Le développement de la microfinance en France est récent et son potentiel de croissance est donc encore très fort. Alors que le microcrédit professionnel a été lancé il y a vingtaine d'années, le microcrédit personnel (des prêts accompagnés entre 300 et 3 000 euros, accordés à des individus pour le financement de projets d'insertion de personnes physiques, à distinguer du microcrédit professionnel, prêts destinés à financer la création ou le développement d'une activité économique ; pour plus de détails voir glossaire, page 11) est une des dispositions de la loi de cohésion sociale de 2005 et n'est entré en vigueur qu'en 2006. Enfin, la micro-assurance, encore marginale, n'est apparue qu'en 2007.

Même si la France est en avance sur la plupart des autres pays européens, actuellement « l'offre de microcrédit ne permet pas de répondre à la demande potentielle » dans notre pays, selon l'Adie. Une estimation de cet organisme évaluait la demande du marché à environ 326 000 dossiers de micro-entrepreneurs. Les microcrédits professionnels (bancaire et extra-bancaires) en 2007, par rapport à une offre d'environ 121 000 (ces chiffres prennent également en compte les microcrédits bancaires supérieurs à 25 000 €). Ce déficit est en partie le résultat du cadre institutionnel qui a longtemps freiné à la fois l'offre et la demande potentielle de microcrédit. Cependant, des améliorations ont été apportées à ce cadre, telle la possibilité pour les institutions de microcrédit habilitées (à ce jour elles sont 3 : l'Adie, Créa-Sol et la CSDL) d'emprunter auprès des banques pour ensuite prêter à leurs clients (uniquement pour les entrepreneurs) (2001). De même, la création d'entreprise a été reconnue comme

une voie d'insertion (2004 et 2005) et les cotisations sociales au démarrage ont été simplifiées et allégées pour les bas revenus. Néanmoins, des freins importants persistent comme par exemple le financement insuffisant de l'accompagnement des créateurs d'entreprise et le manque de prise en compte du secteur informel.

Une autre caractéristique importante du modèle français est qu'il reste largement fondé sur une économie mixte de partenariat qui fédère des acteurs publics et privés, acteurs bancaires, sociaux ou associatifs. Les ressources permettant le financement des microcrédits ou leurs garanties ont plusieurs origines : crédits de l'Etat (aides des CAF, FCS), ressources bancaires, subventions des collectivités territoriales, mécénat d'entreprise, etc.

Le microcrédit : une offre encore limitée mais en croissance

Parmi les établissements de crédit, les groupes les plus actifs dans le microcrédit sont les banques mutualistes et les institutions publiques (Caisses d'Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, Crédit Agricole, La Banque Postale, OSEO, Caisse des Dépôts-Fonds de cohésion sociale, etc.).

11 500 microcrédits personnels pour un montant de 26 millions d'euros ont été octroyés entre 2006 et 2009 avec la garantie du Fonds de cohésion sociale, instrument de l'Etat créé en 2005, géré par la Caisse des Dépôts, qui vise à inciter les banques à accorder des microcrédits professionnels ou personnels à des particuliers à faibles revenus, en leur apportant sa garantie sur une partie des prêts, ainsi qu'en finançant l'accompagnement des micro-entrepreneurs. Les microcrédits personnels sont en forte croissance puisque 5 520 crédits ont été accordés sur la seule année 2009.

44 800 microcrédits professionnels extra-bancaires (octroyés par les 3 associations habilitées Adie, Créa-Sol et CSDL, crédits d'un maximum de 10 000 €) pour un montant de 135 millions d'euros ont été octroyés entre 2006 et 2009, dont 14 249 l'an dernier. Enfin, en 2008, 9 250 microcrédits professionnels bancaires ont été octroyés par les banques (des crédits de moins de 25 000 €, dont 3 100 de moins de 10 000 €).

La micro-assurance encore au stade du démarrage

Exclusivement limitée aux créateurs d'entreprise, la micro-assurance

en France en est encore au stade des balbutiements. Même s'il y a des besoins et des vulnérabilités réelles (14% des créateurs cessent leur activité dans les 5 premières années, non pour des causes économiques, mais pour des raisons qui peuvent être consécutives à des sinistres ou pour des raisons de santé), il n'existe actuellement en France que très peu d'offres de micro-assurance.

L'accompagnement : le partenaire indispensable du microcrédit

Etant donné la complexité de l'environnement institutionnel et réglementaire existant dans les pays occidentaux tels que la France, l'accompagnement à la création ou au développement d'entreprises est un impératif clé pour la réussite de l'entreprise financée par le microcrédit. Un accompagnement adapté permet aux bénéficiaires des microcrédits professionnels de faire les bons choix au démarrage de l'activité, de respecter les obligations légales, d'anticiper les charges sociales et fiscales, de préparer le développement de l'entreprise grâce à une bonne relation bancaire, et d'identifier les perspectives commerciales au-delà de l'intuition initiale. C'est aussi essentiel aux microcrédits personnels puisqu'ils sont souvent liés à des démarches de réinsertion. Ainsi, en 2009, 70% des microcrédits personnels garanties par le Fonds de cohésion sociale concernaient des prêts pour l'emploi et la mobilité.

L'épargne et la finance solidaire, un volet de financement de la microfinance

Enfin, nous ne pourrions pas parler de microfinance en France sans mentionner la question de l'épargne et de la finance solidaire. Elles devraient constituer de plus en plus un volet de financement important de la microfinance en France et dans les pays en développement. Une partie des fonds prêts est issue de l'épargne provenant de déposants ayant une démarche solidaire, moins attachés que d'autres à une forte rentabilité. Dans le cas de placements de partage, les dons annuels issus de ces placements peuvent financer une partie de l'accompagnement du microcrédit en France. Les financements solidaires servent aussi à financer la microfinance dans les pays en développement, par le biais des acteurs français de la microfinance.

Note sur l'enquête sur le microcrédit en France : les données récoltées entre novembre 2009 et mars 2010 couvrent la période 2006-2009. Les informations sur les microcrédits bancaires ont été reprises du rapport IGF 2009 (Le microcrédit, Rapport N°2009-M-085-03, IGF, Inspection Générale des Finances, décembre 2009). Pour le microcrédit personnel, les données ont été récoltées auprès de la Caisse des Dépôts qui centralise l'information de tous les organismes octroyant des microcrédits personnels à travers l'outil France Microcrédit (à l'exception de l'Adie, auprès de qui l'information a été collectée directement). Les données sur les microcrédits extra-bancaires ont été collectées par l'enquête. Participants à l'enquête : Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), Créa-Sol, Caisse sociale de développement locale, Bordeaux (CSDL), Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne France Active et France Initiative

Quand le Web s’empare du microcrédit !

Il y a aujourd’hui 150 millions de bénéficiaires de microcrédit dans le monde et les sites internet de microcrédit en *peer to peer* rêvent qu’un jour 150 millions d’internautes parrainent chacun des bénéficiaires de microcrédit sur la planète.

L’image est sans doute un peu caricaturale, mais si l’on y regarde de plus près, n’est peut-être pas inimaginable.

Le microcrédit en *peer to peer* nous vient des Etats-Unis où le site internet Kiva l’a promu à partir de 2005. Générant parfois amusement ou dédain des acteurs historiques, l’idée fait néanmoins son chemin et rencontre un très grand succès outre-Atlantique. Mieux, le concept fait des émules. Microplace aux Etats-Unis, Wokai en Chine, DhanaX et Rang De en Inde, MYC4 et Babyloan en Europe, pas moins d’une dizaine de plateformes regroupent aujourd’hui plus de 750 000 membres prêteurs. Ce sont ainsi plus de 400 000

bénéficiaires de microcrédit actuellement refinancés pour un encours de prêts solidaires de l’ordre de 170 millions de dollars. Les nouveaux projets se multiplient…

L’essentiel n’est sans doute pas l’étalage des chiffres mais plutôt la vitesse à laquelle ce nouvel outil de refinancement des IMF se développe. Alors que le microcrédit connaît actuellement un taux de croissance « ralenti » de 20 % par an, les plateformes de microcrédit connaissent, elles, des croissances annuelles de 200 à 400 %. Le raccourci est vite fait : à ce rythme, les actuels 40 milliards de dollars d’encours de microcrédit seront refinancés par les plateformes d’ici … à 10 ans. Si le raisonnement est un peu

facile, il est surtout l’illustration de la force de ce nouveau modèle de refinancement des IMF.

Pour les IMF, ces plateformes sont une réponse à des besoins très clairs d’accès à des ressources low cost. Le *peer to peer* peut ainsi contribuer à la baisse des taux sur le terrain. Par ailleurs, les plateformes privilégient souvent les petites IMF à fort impact social si souvent écartées des financements institutionnels. Ce sont là deux de leurs objectifs sociaux.

Le grand public avait été exclu du financement du microcrédit alors que, notamment à travers la voix de Mohammad Yunus, ont en vantaient largement les mérites. Voilà qu’il peut se rattraper. Le microcrédit en *peer to peer* répond parfaitement à la forte demande du public de pouvoir accéder à une forme de solidarité transparente et équilibrée, une aide notamment basée sur l’entrepreneuriat plutôt que sur l’assistanat. Il est aussi le révélateur de la montée en puissance des nouvelles formes de solidarité sur le net, dont la principale caractéristique est de permettre le rapprochement

entre les bienfaiteurs et les projets sur le terrain ; l’émergence du village planétaire par le web dont il ne faut pas négliger le potentiel au-delà même de l’engouement pour le *peer to peer*.



ARNAUD POISSONNIER BABYLOAN

Savoir s’il s’agit vraiment de *peer to peer*, du fait de l’intermédiation indispensable des IMF, n’est pas un sujet en soi. Le sujet de la transparence et

Petite histoire de la microfinance

1462 : le moine italien Barnabé de Terni fonde une institution caritative, le Monte di Pietà, en Italie, pour lutter contre l’usure.

1653 : un financier italien, Lorenzo Tonti crée en France une nouvelle formule d’épargne sous forme d’association d’épargnants. Il donnera son nom à la tontine.

1720 : à Dublin, Dean Jonathan Swift est le premier à prêter des petits montants à des artisans pauvres de la ville.

1864 : l’Allemand Friedrich-Wilhelm Raiffeisen fonde en Rhénanie la première société coopérative de crédit mutuel. Son objectif : offrir aux banques des cautions mutuelles afin que les paysans démunis accèdent au crédit.

1880 : en France, le Père Ludovic de Besse fonde le Crédit Mutuel et Populaire, qui sera à l’origine des Banques Populaires. Dans les années qui suivent, l’Etat français lance, sur le modèle Raiffeisen, le Crédit Agricole pour tenter de réorganiser et soutenir l’agriculture.

Années 1970 : développement des mutuelles d’épargne et de crédit dans les pays en développement après l’échec des banques de développement rural financées par l’aide internationale et les Etats dans les années 1950. Mise en place de programmes expérimentaux de microcrédits consentis à des groupes de femmes pauvres : en Inde (SEWA), au Brésil (ACCION International) et au Bangladesh (Grameen Bank, créée par Muhammad Yunus qui en 1976 octroyait de sa poche un crédit de 27 \$ à 42 femmes à Jobra, Bangladesh).

1989 : en France, création par Maria Nowak de l’Association pour le droit à l’initiative économique (Adie).

2005 : les Nations Unies déclarent 2005 Année Internationale du Microcrédit, avec l’objectif de « Mettre en place des secteurs financiers participatifs pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement ».

2006 : le Professeur Muhammad Yunus et la Grameen Bank, qu’il a fondée en 1976, reçoivent conjointement le Prix Nobel de la Paix.

En France, vous avez besoin d’un microcrédit ?

Visitez les sites des organismes suivants :

Association pour le droit à l’initiative économique (Adie), Afle 77, Airdie, Créa-Sol, Caisse sociale de développement locale, Bordeaux (CSDL), la Nef, France Active, France Initiative, Garrigue, FinanCités, Autonomie et Solidarité, Cigales, Femu Qui, Herrikioa.

Ou une des banques suivantes :

Crédit Coopératif, Banque Postale, Caisse d’Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Crédits municipaux, BNP Paribas, Société Générale.

Glossaire (suite)

■ Fonds de cohésion sociale (Loi Borloo 2005)

Instrument créée par la loi de programmation pour la cohésion sociale qui vise à inciter les banques à accorder des microcrédits professionnels ou sociaux à des particuliers à faibles revenus, en leur apportant sa garantie sur une partie des prêts.

■ Fonds d’Investissement Socialement Responsable (ISR) ou éthique

Fonds intégrant aux critères financiers classiques des critères extra-financiers tels que : objectifs, produits, qualité des relations de l’entreprise avec ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, avec la société civile ainsi que son respect de l’environnement et des droits de l’homme.

■ Fonds solidaires

Parmi les produits financiers solidaires, les fonds solidaires investissent entre 5 et 10% de leurs encours en titres émis par des entreprises solidaires agréées et le solde, en actions et obligations.

■ Investissement solidaire

Fait d’investir dans des activités solidaires. Une activité peut être qualifiée de solidaire selon la nature de son activité, son utilité sociale, le statut social du bénéficiaire du financement, etc.

■ Institution de microfinance (IMF)

Une IMF est une organisation qui offre des services financiers aux personnes à faibles revenus ou n’ayant pas accès au secteur financier formel ; son statut juridique peut être très varié : ONG, association, coopérative d’épargne et de crédit, société anonyme, établissement financier, banque, etc. Selon les pays, les IMF sont réglementées ou non, supervisées ou non par les autorités monétaires ou d’autres entités, peuvent collecter l’épargne ou non, etc.

■ Loi LME

La loi française de modernisation de l’économie (du 4 août 2008) a pour objectif de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix. En ce qui concerne le microcrédit, la loi « nouvelles régulations économiques » de 2001 autorisait les associations telles que l’Adie à se refinancer auprès des banques, mais uniquement pour des prêts accordés aux chômeurs et aux titulaires de minima sociaux. La loi LME étend cette possibilité aux prêts accordés aux entreprises de moins de trois salariés et aux microcrédits personnels.

■ Mésofinance

Concerne les besoins de financement non couverts (ni par la microfinance ni par la finance classique) des petites et moyennes entreprises, qui peuvent s’étaler de 2 000 € à 100 000 €, ces limites pouvant varier selon les pays.

■ Micro-assurance

Produit d’assurance à destinations des plus pauvres. Les services les plus courants sont les assurances santé, invalidité, décès, catastrophes naturelles et récoltes ; encore peu répandu dans les pays en développement.

■ Microcrédit

Prêt de petite somme. Il y a plusieurs types de microcrédits (voir ci-dessous).

■ Microcrédit professionnel

Prêt destiné à financer une activité économique, les revenus remboursant le crédit. En France on distingue deux types de microcrédits professionnels : le microcrédit bancaire – des microcrédits de moins de 25 000 € octroyés directement par des établissements bancaires, qui font l’objet d’un accompagnement ; et le microcrédit associatif/extra-bancaire – accordé par des associations qui disposent d’une habilitation à octroyer des crédits de 10 000 € maximum à des chômeurs, titulaires de minima sociaux ou aux créateurs d’entreprises de moins de trois salariés, soit sur ses fonds propres, soit en se refinançant auprès d’établissements bancaires.

■ Microcrédit social ou à la consommation

Prêt destiné à l’acquisition d’un bien de consommation ou d’une formation dans le but d’améliorer les conditions de vie ou de travail des emprunteurs. En France il est appelé microcrédit personnel – des prêts entre 300 € et 3 000 €, accompagnés, accordés à des individus pour le financement « des projets d’insertion des personnes physiques » (loi LME) garantis par le Fonds de cohésion sociale.

■ Microfinance

Offre de services financiers destinés aux individus pauvres exclus du système bancaire traditionnel, sans revenus réguliers et sans droit de propriété. Inclut principalement les prêts, les produits d’épargne, la micro-assurance, les transferts d’argent et le crédit bail. En France, les bénéficiaires peuvent ne pas être exclus du système bancaire mais n’avoir que de très faibles revenus (chômeurs longue durée, RMIstes).

■ Mobile banking

Possibilité de réaliser des transactions financières via un téléphone portable (virements, transferts d’argent, paiements, vérifications de solde, dépôts d’espèces, etc.).

■ Organisation non gouvernementale (ONG)

Structure sans but lucratif qui ne relève ni de l’Etat ni d’une institution internationale, créée pour défendre une cause d’intérêt public.

■ Peer-to-peer lending

Prêts entre particuliers, sans l’intermédiation d’une institution financière. Dans le cas de la microfinance des plateformes internet permettent aux internautes de prêter de l’argent à des micro-entrepreneurs du Sud, par le biais d’institutions de microfinance.

■ Performance sociale

Traduction pratique des objectifs sociaux d’une institution, servir durablement un nombre croissant de pauvres et d’exclus, améliorer la qualité et l’adéquation des services financiers, améliorer la situation économique et sociale des clients et engager la responsabilité sociale de l’institution envers les clients, les employés et la communauté servie.

■ Portefeuille de prêts (ou encours de prêts) brut

Solde restant dû de tous les prêts en cours accordés par une institution, qu’ils soient sains, douteux ou restructurés ; ce montant n’inclut pas les prêts qui ont fait l’objet d’un abandon de créance ni les intérêts courus. Diminué des provisions pour créances douteuses, le portefeuille est dit « net ».

■ Portefeuille à risque, PAR

Solde restant dû de tous les prêts en cours dont au moins un remboursement du principal est en situation d’impayé depuis un certain nombre de jours. Ce compte inclut le montant total restant à payer (remboursements échus et impayés + remboursements non échus futurs), mais pas les intérêts courus. Le PAR est fréquemment calculé sur 30 jours.

■ Prêt d’honneur

Crédit à moyen terme (2 à 5 ans) ne portant pas intérêt ou à taux inférieur à celui du marché, accordé à un porteur de projet sans lui demander de garanties réelles ou personnelles. Octroyé principalement par l’Adie, France Initiative Réseau, la Nef, Réseau Entreprendre.

■ Protection du consommateur

Notion apparue aux Etats-Unis sous l’impulsion du mouvement consumériste dirigé par Ralph Nader. Les règles législatives de protection du consommateur concernent les contrats de consommation, mais aussi les opérations de crédit que ce soit dans le crédit à la consommation ou dans le crédit immobilier.

■ Services non financiers

Prestations apportées à l’emprunteur pour renforcer ses capacités : formation technique, gestion, alphabétisation, éducation, nutrition, santé, etc.

■ Social business

Selon son concepteur Muhammad Yunus : activité économique rentable au service du développement des groupes sociaux environnants, qui réinvestit systématiquement ses bénéfices.

■ Surendettement

Situation caractérisée par l’impossibilité pour le débiteur de bonne foi de faire face à l’ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir.

■ Taux d’intérêt dégressif

Les intérêts sont dits dégressifs lorsqu’ils sont calculés sur le capital restant dû ; les intérêts diminuent donc sur la période.

■ Taux d’intérêt « flat »

Les intérêts sont dits « flat » lorsqu’ils sont proportionnels au capital initial et restent identiques pendant toute la durée du prêt quelque soit le montant du capital remboursé.

■ Transfert de fonds des migrants

Somme transférée par un immigré vers son pays d’origine (290 Md\$ transférés dans le monde en 2009).

■ Zones urbaines sensibles

Quartiers à forte proportion de personnes en difficulté où sont expérimentés des programmes de microcrédit et d’aide aux micro-entrepreneurs à faibles revenus.

Prêtez également directement à des micro-entrepreneurs !

Visitez les sites suivants :

babyloan.org (vous allez bientôt pouvoir prêter aussi à des micro-entrepreneurs en France !), dhanax.com, kiva.org, microplace.com, myc4.com, rangde.org, unitedprosperity.org, veecus.com, wokai.org.

Contactez les organismes qui investissent / opèrent / assistent la microfinance dans les pays en développement :

Investissez votre argent ou votre temps :

ACTED, ALDEFI, PAMIGA, CFSI, CIDR, CGAP, COFIDES Nord Sud, Entrepreneurs du Monde, CERISE, Inter Aide, CCFD, PlaNet Finance, GREY, SIDI, IRAM, REM, ICAR, FRET.

Investissez votre argent :

AXA, AFD, BNP Paribas, Banque Populaire, CFSI, MicroCred, Crédit Agricole SA, CIDR, OXUS, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Fondation Grameen Crédit Agricole, I&P Développement, Horus Development Finance, Natixis AM, Proparco, Société Générale, PlaNet Guarantee, Planet Rating, PlaNIS.

Entretien avec Maria Nowak

Maria Nowak, Présidente de l'Adie



Le rapport publié en décembre 2009 par l'Inspection générale des finances (IGF) sur le microcrédit souligne qu'il n'existe pas de définition légale ou réglementaire de ce terme en France. Une des conséquences est la difficulté de le mesurer. Qu'en pensez-vous ?

Quand on développe une activité, quelle qu'elle soit, il est bon de disposer de statistiques. A l'origine, l'idée de définir et de mesurer le microcrédit en France provient d'ailleurs de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie). Voici trois ans, l'Adie avait donc adressé des demandes au Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) et à la Banque de France. Un groupe a finalement été créé, sous la direction de Pierre Valentin, directeur général délégué du Crédit Coopératif, et rassemblant les institutionnels, les réseaux d'aide à la création d'entreprise, les ONG caritatives, les Centres d'Action Sociale (CAS) qui distribuent

du microcrédit social à taux zéro. Il préconise une définition très proche de celle du rapport de l'IGF : un crédit à titre onéreux, de moins de 25 000 euros, assorti d'un dispositif d'accompagnement, s'adressant à des publics en difficulté pour leur permettre la création de très petites entreprises ou faciliter leur insertion.

Au sein du groupe de travail, le seul point de discordance a été de savoir si l'on incluait les prêts d'honneur, à taux zéro, comme l'avait demandé France Initiative. Les prêts d'honneur sont extrêmement utiles, car, assimilés à des fonds propres, ils facilitent l'obtention de microcrédits bancaires. Mais si l'on veut ne pas compter deux fois le même projet et rester en cohérence avec les statistiques internationales, il vaut mieux comptabiliser séparément les différents produits financiers.

N'est-ce pas naturel d'être réservé vis-à-vis du taux d'intérêt des microcrédits, parfois plus cher que pour des prêts classiques ?

Depuis 35 ans, le microcrédit s'est développé dans le monde en essayant de couvrir ses coûts pour pouvoir se pérenniser. C'est le sens de l'Initiative européenne pour un développement du microcrédit, qui définit quatre axes de développement : l'amélioration de l'environnement légal (y compris le déplaçonnement des taux d'intérêt), l'amélioration du statut des micro-entreprises et son articulation avec le système de protection sociale, de nouveaux financements et une assis-

sance technique. Le Parlement européen a alloué 100 millions d'euros au développement de la microfinance en 2010. La Banque Européenne d'Investissement avait déjà ouvert 20 millions en 2008. Il s'agit de lignes de crédit, de garanties et de prises de participation, pas de dons.

Quels sont les taux de l'Adie ?
A l'Adie, le taux d'intérêt - contribution de solidarité comprise, est de l'ordre de 13%, mais nous prêtons à des gens qui n'ont pas accès au système bancaire, en leur proposant des crédits proportionnés à leur budget et en veillant à ce qu'ils en tirent un bénéfice supérieur au coût du prêt. Les échéances mensuelles sont de l'ordre de 150 euros pour un prêt de 2 800 à 3 000 euros, sur une durée inférieure à 2 ans. Nos clients bénéficient, en parallèle, de primes régionales ou d'avances remboursables à taux 0 et d'un accompagnement gratuit. Le coût total des services est donc très bas. (Personne ne s'insurge que le prix au mètre carré soit plus cher pour les petites surfaces que pour les grandes, que le coût d'un appel téléphonique avec une carte prépayée soit plus élevé que le coût dans un forfait... Qu'on ne nous accuse pas, nous, de faire payer les pauvres !)

Pourquoi ne bonifierait-on pas les microcrédits ?

Bonifier les crédits ne coûterait pas très cher à l'Etat ou aux collectivités locales, qui le pratiquent occasionnellement. Mais, un système administré ne permettrait pas de bâtir un modèle

viable. L'enjeu est de construire un secteur financier ouvert à tous. Il faut accepter que le service soit payé. Pour les banques, c'est plus facile : elles ont déjà un réseau et travaillent au coût marginal.

Jouent-elles le jeu ?
Elles interviennent de deux façons : soit en direct, soit à travers des institutions de microfinance habilitées, comme l'Adie. En matière de microcrédit à la création d'entreprise, nous nous considérons comme un sas d'entrée dans les circuits bancaires, pour ceux qui n'y ont pas accès. En ce qui concerne le microcrédit personnel, il y a deux façons de faire : celle du Secours Catholique et d'autres associations, qui accompagnent le client à la banque ; et celle de l'Adie qui prête pour des projets liés à l'emploi, l'accompagnement étant assuré par les services publics. Les besoins non couverts restent, pour le crédit à la création notamment, immenses. J'espère que les banques vont continuer à nous soutenir, tout en développant les prêts directs sur le segment supérieur de la clientèle.

L'Adie développe des programmes pour les jeunes des quartiers défavorisés. Comment pourraient-ils prendre de l'ampleur ?

J'aimerais qu'on facilite davantage la vie de nos jeunes créateurs : qu'ils puissent obtenir des indemnités de formation quand ils préparent leur projet et que leur accompagnement puisse également être financé. Une ouverture a été faite en ce sens par le

Fonds de sécurisation des parcours professionnels. Il faut encore que cette mesure passe dans la réalité.

Il faudrait aussi ouvrir le dispositif Nacre (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) à ceux qui en ont le plus besoin. Ce dispositif d'avances remboursables à taux 0 finance des projets de 60 000 euros en moyenne, or 53% des plans de financement de création d'entreprise portent sur moins de 8 000 euros ! Ce n'est pas les plus pauvres qu'on aide ! Un des freins majeurs à la création dans les quartiers est l'accès aux locaux. La rénovation urbaine est toujours vue uniquement en termes de logements et non d'activités.

Approuvez-vous la possibilité ouverte aux particuliers, par la dernière loi sur le crédit à la consommation, de financer directement des microcrédits par internet ?

C'est une bonne idée. Nous comptons nous associer avec Babyloan. Il s'agit moins d'avoir des fonds à prêter - cela ne coûtera pas beaucoup moins cher in fine que les conditions que nous font les banques - que d'associer l'opinion publique au mouvement du microcrédit.

PROPOS RECUEILLIS PAR ADRIEN DE TRICORNOT, LE MONDE ECONOMIE, LE 22 AVRIL 2010

En savoir plus

■ A lire

Rapport annuel 2008 de l'Observatoire de la microfinance
Banque de France, 2008

Le microcrédit
Rapport N°2009-M-085-03, IGF, Inspection Générale des Finances, décembre 2009

Microfinance : l'intervention des banques françaises à l'étranger
ESF, Notes et Etudes AFD N°50, octobre 2009

2008 Microfinance Funder Survey, Global Results
CGAP, November 2008

Le guide la microfinance, microcrédit et épargne pour le développement
Sébastien Boyé, Jérémy Hajdenberg, et Christine Poursat, Editions d'Organisation, 2009

Le microcrédit ou le pari de l'homme
Entretien avec Maria Nowak, Editions Rue de l'échiquier, 2009

La politique de l'autonomie, Lutter contre la pauvreté (II), La république des idées
Esther Dufflo, Editions du Seuil, 2010

Vers un nouveau capitalisme
Muhammad Yunus, Le Livre de Poche, 2009

■ Liens utiles

CGAP, www.cgap.org
Portail de la microfinance, www.lamicrofinance.org
Microfinance Gateway, www.microfinancegateway.org
Réseau Européen de la Microfinance, www.european-microfinance.org
Plateforme européenne de la microfinance, www.e-mfp.eu
MixMarket, www.mixmarket.org
Les actualités de la microfinance, www.microcapital.org

■ Une publication



■ Remerciements



Remerciements aux membres du comité de pilotage : Jean-Nicolas Béasse, AFD • Pauline Bensoussan, PlaNet Finance • Saïd Bourjij, ESF • Sébastien Duquet, PlaNIS • Philippe Guichandut, Réseau Européen de la Microfinance • Michaël Knaute, OXUS • Guillaume Legaut, Finansol • Paul Loridant, Observatoire de la microfinance de la Banque de France • Aude Penent, AFD • Arnaud Poissonnier, Babyloan • Clara Puymartin, OXUS • Laurence Moret, Crédit Coopératif • Thierry Racaud, Adie • Philippe Serres, AFD • Adrien de Tricornot, Le Monde Economie • Madalena Vasconcelos, OXUS • Marylène Viala-Claude, Caisse des Dépôts

■ Soutenu par



■ Sondage



■ Le baromètre de la microfinance, un projet organisé dans le cadre du forum Convergences 2015

Un forum organisé par :



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Remerciements :

